



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

n° 94

LE MAGASIN DE LA PRISON, UN INVENTAIRE À LA PÉNITENTIAIRE

OBJETS ET DISPOSITIFS
PATRIMONIAUX DES
PRISONS FRANÇAISES



Travaux
&
documents

◆

Le magasin de la prison, un inventaire à la pénitentiaire

Objets et dispositifs patrimoniaux des prisons françaises

Par Elsa Besson, docteure en histoire de l'architecture, architecte,
maîtresse de conférences associée à l'École nationale supérieure
d'architecture de Marseille

◆



Crédit photo :

*Valise et effets personnels de Roger Bontems (cote 14.474),
troisième quart du 20^e siècle. Transfert MNP Fontainebleau,
2013-2014, ENAP / CRHCP.*

Introduction

Le patrimoine carcéral : un impensé ?

En préambule, il est nécessaire de souligner l'écart qui subsiste encore en France entre le regard patrimonial porté sur les objets judiciaires et celui plus précisément adressé aux objets carcéraux. Les premiers sont à l'étude depuis plusieurs décennies : l'attention que portent les historiens aux qualités matérielles des palais de justice et à leur valeur historique a révélé l'importance de l'espace bâti et des objets dans l'exercice de la justice moderne. Dès le début des années 1990, sous l'impulsion de l'Association française pour l'histoire de la justice, plusieurs publications ont permis de documenter l'Institution et de valoriser des collections : un ouvrage de référence sur l'architecture et le décor judiciaire a mis en exergue les palais de justice français, pour beaucoup construits au XIX^e siècle, particulièrement sous la monarchie de Juillet, et qui constituaient alors la majorité du parc immobilier du ministère de la Justice¹. La connaissance alors parcellaire de ce patrimoine y était soulignée dès l'introduction, ainsi que la dispersion des collections, peu valorisées, sans lieu national d'exposition. Préfacé par le garde des Sceaux Robert Badinter, l'ouvrage soulignait la nouveauté de l'objet de recherche, l'histoire de la justice ne s'étant penchée sur les édifices et sur les fonds mobiliers qu'à la marge. L'ouvrage appelait la recherche académique à s'y intéresser davantage car de vastes programmes de construction de palais de justice étaient initiés, signant la démolition ou la transformation profonde des édifices anciens². Malgré

¹ Association française pour l'histoire de la justice, *La justice en ses temples : regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris, Errance. Art et patrimoine, 1992.

² Christine Mengin, « Deux siècles d'architecture judiciaire aux États-Unis et en France », in Jacques Poumarède (coord.), « *Territoires et lieux de justice* », *Histoire de la justice*, 2011/1 (N° 21), Association Française pour l'Histoire de la Justice, Documentation française, p. 191-211.

des réflexions poursuivies par Robert Badinter et l'Association française pour l'histoire de la justice, aucun musée national de la justice n'existe à ce jour³, pas plus qu'un musée consacré à l'avocature en France⁴. D'autres ouvrages et articles ont suivi ce travail fondateur, alimentant les pistes pour une histoire matérielle de la justice⁵.

Le patrimoine immobilier et mobilier de la justice et des peines : un champ de connaissances en construction

Depuis 2017, le travail entrepris par CRIMINOCORPUS, plateforme francophone de publication scientifique en ligne sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines, permet heureusement de compléter des connaissances jusqu'alors éparses et parfois partielles, grâce à l'interface numérique « HUGO. PATRIMOINE DES LIEUX DE JUSTICE⁶ ». La base de données, riche de 378 entrées en octobre 2024, localise les édifices et propose une notice qui renseigne les informations majeures les concernant – caractéristiques, projets, personnalités liées, construction, bibliographie, etc. À destination d'un large public, la présentation d'expositions autour du droit, de la justice et de la punition par les historiens qui animent la plateforme CRIMINOCORPUS permet de dresser un vaste panorama des lieux judiciaires. Sans être exhaustive, la base HUGO comprend également de nombreux édifices pénitentiaires français – grâce à de multiples entrées permettant d'envisager la très grande variété des lieux de correction et d'enfermement (maisons de correction, maisons de force, prisons départementales, etc.)⁷.

³ « Un musée national de l'histoire de la justice ? », *Le Monde*, 1^{er} août 2011.

⁴ Basile Ader et Cindy Geraci, « Le Musée du Barreau de Paris, histoire et avenir », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 14 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14694> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14694>

⁵ Jacques Poumarède (coord.), « Territoires et lieux de justice », op. cit. ; Étienne Madranges, *Les palais de justice en France - Architectures, Symboles, Mobilier, Beautés et curiosités*, Lexis Nexis, Paris, 2011 ; Blandine Chelini-Pont, « L'architecture judiciaire comme patrimoine commun », *Colloque Le Patrimoine culturel européen*, Centre d'éthique économique et des Affaires-Faculté de Droit et de Sciences Politiques, 2018, Aix-en-Provence, France. hal-02478309

⁶ HUGO est un service ouvert dédié à la connaissance du patrimoine judiciaire. Il vise à dresser un inventaire patrimonial des lieux de jugement et d'exécution des peines en rassemblant des informations relatives à l'architecture, l'histoire et la mémoire des lieux. URL : <https://hugo.criminocorpus.org/fr/>

⁷ Notamment : Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez, Pierre Gaume, « Patrimoine et architecture carcérale », *Histoire pénitentiaire*, 11, 2016 ; Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez, « Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017) », *Déviance et Société*, 2018/4 (Vol. 42), p. 619-642. DOI : 10.3917/ds.424.0619. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2018-4-page-619.htm>

La question patrimoniale plus strictement pénitentiaire a elle été soulevée par les travaux de recherche précurseurs, dirigés par l'historien Jean-Claude Vimont dès la fin des années 1990⁸, poursuivis dans le cadre du séminaire « Valorisation du patrimoine » à l'Université de Rouen au cours des années 2000 et jusqu'au milieu des années 2010⁹. Le séminaire dirigé par Marc Renneville et intitulé « Histoire de la justice et patrimoine judiciaire » (2019-2021), a lui participé de manière notable à la recherche au sein de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS-Paris), en interrogeant notamment la notion de patrimoine judiciaire dans ses différentes dimensions (matérielle, immatérielle). Le séminaire est repris à l'automne 2024 à l'EHESS, encadré par Marc Renneville et Sophie Victorien, et poursuit les questionnements initiés précédemment.

Le séminaire « Histoire des enfermements (XVI^e-XXI^e siècles) », dirigé par Falk Bretschneider, Natalia Muchnik et Xavier Rousseaux depuis 2020 à l'EHESS, a également ouvert une focale large, permettant le renouvellement du regard historiographique sur les enfermements, particulièrement concernant les aires géographiques et les périodes historiques envisagées. L'implication d'un groupe d'historiens des enfermements, composé de Falk Bretschneider, Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre et Élisabeth Lusset, a permis de porter la question patrimoniale au sein d'un programme de recherche sur l'abbaye-prison de Clairvaux et de produire un travail universitaire novateur, complété par la réalisation d'une visite interactive approfondie, grâce à l'association de vidéos, de photographies, de sons, de cartes et de textes, rendant sensible le patrimoine architectural unique de ce site monastique et carcéral vieux de neuf siècle¹¹.

Si le débat patrimonial concernant les prisons porte rarement dans l'espace médiatique grand public, il faut néanmoins mentionner deux tribunes de ces mêmes chercheurs, appuyés par des historiens renommés¹², appelant à la prudence et au discernement quant au

⁸ Jean-Claude Vimont, « Cent mille briques. Aspects du patrimoine pénal de Haute-Normandie », *Trames*, n°2, 1997, p. 89-99.

⁹ Blog sur le patrimoine carcéral des régions françaises, à partir des travaux des étudiants de Master : <https://criminocorpus.hypotheses.org/category/patrimoine-carceral>

¹⁰ Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre et Élisabeth Lusset (dir.), *Enfermements : le cloître et la prison (VI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011 et Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre, Élisabeth Lusset, Falk Bretschneider (dir.), *Enfermements II. Règles et dérèglements en milieu clos (IV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

¹¹ Visite virtuelle de l'abbaye-prison de Clairvaux. URL : <http://cloitreprison.fr/map.html>

¹² Pour la première tribune en 2014, citons notamment Philippe Artières, directeur de recherches au CNRS (EHESS), Dominique Kalifa, professeur d'histoire à l'Université Paris 1, Michelle Perrot, historienne émérite, Marc Renneville, directeur de recherche au CNRS et responsable du site Criminocorpus, Jean-Claude Vilmont, maître de conférence en histoire à l'Université de Rouen.

traitement réservé aux prisons du XIX^e siècle. Ces tribunes parues dans *Libération*, le 18 septembre 2014 (« Les prisons font aussi partie de notre patrimoine »), et le 20 septembre 2021 (« Ne détruisons pas la prison de Clairvaux »), réclament une attention plus grande aux lieux historiques des enfermements et à la sauvegarde de l'histoire carcérale française, notamment portée par la prison de la Santé et celle de Clairvaux.

Soucieuses de révéler les particularités des prisons françaises, les publications d'Étienne Madranges, magistrat et ancien responsable de la mission Patrimoine du ministère de la Justice, proposent principalement des panoramas de quelques quatre-cents sites pénitentiaires à majorité hexagonaux, illustrés par de nombreuses photographies de l'auteur¹³. L'intérêt majeur de ces publications est le point de vue subjectif d'Étienne Madranges, assumant l'absence de hiérarchie entre les objets présentés, allant du détail d'architecture à l'ensemble bâti, du graffiti à l'œuvre d'art, du vestige moyenâgeux à la prison contemporaine. Guidé par son intérêt propre et son regard de professionnel de la Justice, Madranges propose une anthologie personnelle, plus qu'une recherche scientifique.

Du côté des sciences humaines et sociales, mentionnons le numéro de la revue *Déviance et société*, consacré en 2018 au système pénitentiaire français et canadien face à la patrimonialisation et à l'essor du tourisme pénitentiaire¹⁴. Les articles interrogent avec acuité le phénomène de patrimonialisation des lieux d'enfermement, soulignant le peu de recherches en cours en France, à la différence de la situation outre-Atlantique¹⁵. Une journée d'études organisée à l'Université de Poitiers à l'automne 2023 a envisagé récemment les lieux d'enfermement (hospices, hôpitaux psychiatriques, camps d'internement, prisons, etc.) à l'aune des logiques patrimoniales¹⁶.

¹³ Étienne Madranges, *Prisons. Patrimoine de France*, LexisNexis, Paris, 2013.

¹⁴ « Système pénal et patrimonialisation : entre lieux de mémoire et tourisme carcéral », *Déviance et Société*, vol. 42, 2018/4, issu d'une journée d'étude « Saisir les lieux d'enfermement par le patrimoine », à l'Université RENNES 2, organisée par l'EA TEMPORA et LIRIS le 25 avril 2017 par Fanny Bugnon, Sophie Le Coq et Gwénola Ricordeau.

¹⁵ En particulier souligné par l'introduction de Gwénola Ricordeau et Fanny Bugnon au dossier « Système pénal et patrimonialisation : entre lieux de mémoire et tourisme carcéral », *Ibid*. Voir également Viviane Borges et Myrian Sepúlveda dos Santos, « Notes sur le patrimoine carcéral au Brésil : conflits entre mémoires et effacements », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 08 septembre 2021, consulté le 29 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/9763> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.9763> ; à partir des années 1990, des politiques patrimoniales se sont accompagnées de la création de plusieurs musées des prisons : le Musée de la prison d'Ilha Grande (2009), le Mémorial de la Résistance à São Paulo (2009), le Mémorial du Centre de détention de Florianópolis (2011), le Musée Pénitentiaire de l'Etat de Rio de Janeiro (2011), le Musée Pénitentiaire de São Paulo (2014) et le Musée Pénitentiaire Frei Caneca (2017).

¹⁶ Journée d'études des laboratoires Criham et Tempora, intitulée « Quels devenirs pour les lieux d'enfermement ? Entre effacement des mémoires et logiques de patrimonialisation » organisée par Gaïd Andro (CREN, Université de Nantes), Fanny Bugnon (Tempora, Université Rennes 2) et Fanny Le Bonhomme (Criham, Université de Poitiers), 18 octobre 2023.

Enfin, la direction de l'administration pénitentiaire est à l'initiative de journées d'études internationales en 2016 intitulées «Espaces de détention : territoires, patrimoines et lieux vécus», dont les actes ont été publiés en 2020¹⁷. C'est plus récemment encore que ces questions ont pris place dans les réflexions des institutions culturelles nationales. En 2018, un numéro de *Monumental*, la revue scientifique et technique des monuments historiques destinée aux professionnels de l'architecture, a envisagé un large panel des édifices pénitentiaires français, métropolitains et d'outre-mer, précisément sous l'angle de la conservation, de la protection et de la mise en valeur de cette catégorie longtemps mésestimée par les politiques patrimoniales¹⁸.

La longue constitution d'un regard patrimonial sur les enfermements

En parallèle de cet ensemble de connaissances majoritairement issues de recherches universitaires, certaines architectures pénitentiaires françaises bénéficient depuis peu et progressivement d'une considération patrimoniale plus acérée – de la part des acteurs locaux (municipalités, associations, riverains) et des institutions patrimoniales. Cela permet de prendre en compte non plus seulement les prisons les plus célèbres ou les plus anciennes, mais des lieux d'enfermements périphériques par leur position géographique notamment en France hexagonale : il s'agit des anciennes maisons d'arrêt de dimensions modestes dans les préfectures de départements ruraux, des colonies pénitentiaires pour mineurs fermées depuis le milieu du siècle dernier, des camps de transit utilisés pendant les conflits mondiaux ou coloniaux, etc.

En outre-mer, les sites encore visibles des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie ont eux aussi longtemps été négligés, malgré leur caractère exceptionnel. Il faut attendre les années 1980 pour

¹⁷ Michel Daccache et Jean-Lucien Sanchez (dir.), *Actes des journées d'études : Espaces de détention : territoires, patrimoines et lieux vécus*, *Criminocorpus* [En ligne], 15 | 2020, mis en ligne le 14 septembre 2020, consulté le 24 juin 2022, <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.7422>

¹⁸ «Le patrimoine de l'enfermement», *Monumental, revue scientifique et technique des monuments historiques*, Centre des monuments nationaux, Éditions du Patrimoine, 2018, n°1.

1995

Le camp de la transportation de Saint-Laurent-du-Maroni intègre la liste des monuments historiques

que s'établissent les premières mesures de protection (inscription ou classement). Les pouvoirs locaux, les associations et les recherches académiques sur le patrimoine issu du bagne d'outre-mer (milieu du XIX^e siècle – milieu du XX^e siècle) ont œuvré à la prise de conscience de son importance patrimoniale au niveau national, pas encore étendue à la reconnaissance internationale¹⁹. Si l'Unesco a inscrit en 2010 onze sites pénitentiaires australiens à la liste officielle du patrimoine mondial, la situation n'est pas égale en France, où le classement à la liste des Monuments Historiques concerne seulement certains sites en Guyane, notamment le camp de la transportation de Saint-Laurent-du-Maroni, devenu lieu d'exposition et d'événements pédagogiques et culturels à la suite de son classement en 1995 et d'une vaste campagne de restauration, ainsi que les trois îles du Salut depuis 2012. En Nouvelle-Calédonie, la protection patrimoniale est partielle et elle ne comprend pas non plus l'ensemble des sites historiques ayant servi à la colonisation pénitentiaire de l'archipel : un classement auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) permettrait de rendre la connaissance des histoires pénitentiaires des deux territoires ultra-marins plus solides et la préservation des vestiges plus opérante.

La prise en compte patrimoniale des édifices carcéraux construits depuis le début du XIX^e siècle et relevant seulement du droit commun semble encore difficile (maisons centrales, centres de détention et maisons d'arrêt, selon la terminologie actuelle) – résultat, semble-t-il, d'un paradoxe inhérent à l'histoire même des projets architecturaux, les empêchant d'être des monuments à part entière²⁰. Longtemps, les acteurs du champ pénitentiaire eux-mêmes – fonctionnaires des ministères de l'Intérieur et de la Justice, magistrats, pénalistes et professeurs de droit – ont construit un contre-discours

¹⁹ Arnauld Heuret, Daniel Gimenez, Jean-Lucien Sanchez et Christophe Sand, «Pour une inscription des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie à la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco», *In Situ* [En ligne], 48 | 2022, mis en ligne le 01 septembre 2022, consulté le 03 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/36185> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.36185>

²⁰ Elsa Besson, «Les paradoxes de la notion de patrimoine architectural des prisons ; évolutions historiques de la conception et du regard sur la prison bâtie», *Criminocorpus* [En ligne], 15 | 2020, mis en ligne le 14 septembre 2020, consulté le 13 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/7508> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.7508>

XIX^e et début du XX^e siècles

Les prisons
à la marge
de l'arsenal
architectural
français

sur l'architecture carcérale en particulier, participant au retard de son acceptation dans le giron patrimonial. Pour preuve, de nombreux discours du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle dénigrent la qualité de monument public et urbain des prisons, en particulier les départementales. Économie des matériaux et simplicité des dispositifs d'entrée, localisation en périphérie des villes, les prisons sont alors en quelque sorte à la marge de l'arsenal institutionnel et architectural de l'État français, à l'opposé de la superbe de nombreux palais de justice. Très fréquents sous la III^e République dans différents réseaux d'acteurs pénitentiaires, ces discours péjoratifs freinent longtemps la reconnaissance d'une valeur architecturale des prisons françaises²¹ – et nous pourrions à première vue penser qu'à *fortiori*, les objets fabriqués *pour* ou *dans* la prison sont aussi tenus pour peu de choses.

De précoces expositions pénitentiaires internationales et nationales

À rebours du XX^e siècle et du premier quart du XXI^e siècle, peu enclins à considérer la valeur historique et patrimoniale de l'architecture et du mobilier des prisons françaises, l'institution pénitentiaire a pourtant mis en scène et exposé les objets produits par les détenus dès la fin du XIX^e siècle, ainsi que les images et textes documentant l'histoire des peines. En effet, à l'Exposition Universelle de Paris en 1889 mais également lors du congrès pénitentiaire international (CPI) de Rome en 1885, des espaces d'exposition ont été aménagés afin de lever le voile sur le travail pénitentiaire et la cellule individuelle en particulier.

1885 : le Congrès pénitentiaire de Rome

L'un des enjeux majeurs des congrès internationaux est alors l'échange des méthodes et des pratiques pénitentiaires, l'exposition servant à renforcer les outils de comparaison à la disposition des pays participants – notamment pour présenter l'architecture et les fruits du travail pénal. Lors de ce congrès et grâce à la publication dans les actes de l'exposition hors du commun qui s'y tient, la disposition de la cellule occidentale paraît accomplie et les règles spa-

²¹ Elsa Besson, *Logiques spatiales et logiques pénales : acteurs, modèles internationaux et diffusion de l'architecture carcérale en France (1770-1950)*, thèse de doctorat en histoire de l'architecture sous la direction d'Hélène Janniére et la co-direction de Martine Kaluszynski, Rennes 2, 2021.

tiales sont durablement fixées et partagées par les pays membres, des États-Unis à la Russie et de la Norvège au Portugal²². La place de l'architecture au congrès de Rome révèle une homogénéisation de la conception de la cellule, contrebalancée par la réitération des appels à laisser chaque gouvernement juger à sa guise de l'architecture à ériger : c'est donc l'attention à la cellule et au mobilier qui compte particulièrement et les envois français sont intéressants pour notre sujet d'étude.

La France est représentée officiellement par Louis Herbette, directeur de l'administration pénitentiaire de 1882 à 1891, et par Alphonse Bertillon, qui donne à cette occasion une conférence à propos du fonctionnement du service d'identification par les signalements anthropométriques²³. Herbette y défend l'importance de l'exposition des cellules grandeur réelle mises au point par les différents pays participants au congrès, afin de comparer les dispositions spatiales et mobilières, convaincu de la pédagogie qu'incarne l'exposition : « N'est-ce pas le mode d'enseignement le plus sûr, enseignement direct, enseignement des choses, enseignement par l'aspect²⁴? ».

Ce congrès a précisément en ligne de mire deux expositions, l'une consacrée aux objets issus du travail pénitentiaire, dont on ne conserve pas de traces dans les actes publiés l'année suivante, la seconde reconstituant des cellules individuelles à échelle réelle, dont les planches graphiques complètes et détaillées sont publiées en annexes des actes. Pour l'administration pénitentiaire française, il s'agit d'exposer la cellule-type, dessinée par les architectes Alfred

²² Pays participants : Allemagne, Danemark, France, Italie, États-Unis, Angleterre, Suède, Norvège, Suisse, Belgique, Autriche, Espagne, Portugal, Hollande, Hongrie, Croatie, Grèce, Mexique, Argentine, Uruguay, Chili, Russie.

²³ Dossier « Identification, contrôle et surveillance des personnes », *Criminocorpus* [En ligne], 2017, <https://journals.openedition.org/criminocorpus/10743>

²⁴ *Actes du Congrès Pénitentiaire International de Rome, novembre 1885*, publiés par le soin du Comité exécutif, Rome, Imprimerie des Mantellate, 1887, p. 244.

Normand et Émile Vaudremer, déjà présentée en 1878²⁵. En plus de l'ensemble des documents graphiques permettant de construire *in situ* la cellule-type, le bureau de l'organisation du congrès de Rome demande d'envoyer :

«[...] des plans de prisons de différentes contéances (20 à 30 cel- lules, 50 à 60 cellules, 200 cellules et au-dessus) avec devis som- maires, indiquant la nature et le prix des matériaux, le prix de la main-d'œuvre, et des renseignements précis sur la possibilité et les avantages d'employer les détenus eux-mêmes à la construction des édifices pénitentiaires²⁶.»

Ces précisions révèlent l'importance des modèles venus de toute l'Europe et de plusieurs pays du continent américain, permettant de dresser un panorama de l'architecture carcérale depuis l'espace et le mobilier de la cellule jusqu'aux méthodes de construction : à ce titre, l'exposition à échelle réelle est à but pratique, visant à considérer les avantages et les inconvénients des solutions spatiales et mobilières de chaque pays engagé dans les congrès pénitentiaires. Particulièrement consensuelle, l'exposition des cellules grandeur nature est emblématique du déplacement des problématiques spatiales : aucun projet de prison dans son entièreté n'est au centre des discussions mais, à la marge du congrès, les unités cellulaires sont présentées comme coupées des espaces qui les prolongent : pas d'évocation des coursives et couloirs permettant les distributions, ni du plan, de la typologie ou du site d'implantation, en centre-ville ou à la périphérie. En proposant aux participants de visiter et de prendre la mesure des cellules des pays membres du congrès, chacune jugée modèle, il s'agit moins de définir les grandes lignes de

²⁵ «Le Congrès pénitentiaire international. Programmes et questionnaires», *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Imprimerie centrale des chemins de fer, mars 1883, p. 280-281 : «À côté de cette Exposition, le Bureau désire organiser une autre dont l'idée lui a sans doute été inspirée par le souvenir de la cellule qui figurait à l'Exposition internationale de 1878, dans une section du ministère de l'Intérieur.»

²⁶ *Ibid*, p. 281.

l'espace carcéral que de comparer les solutions mobilières de détail trouvées à la difficile équation que pose l'encellulement individuel²⁷.

Cette exposition, première de son genre, intéresse notre recherche car elle permet de mieux documenter l'aménagement des cellules, dont on retrouve de rares traces dans la collection actuellement accueillie à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) [III. 1]. L'ambivalence du rôle des CPI est visible à Rome : il s'agit de réunir des informations selon des critères standardisés tout en laissant totale l'autonomie de chaque pays membre. L'exposition des cellules-types permet d'affirmer que l'architecture carcérale ne fait plus débat, mais au contraire remporte un large consensus. C'est l'attention au mobilier qui y prime, prouvant l'intérêt méticuleux porté aux objets qui composent le quotidien de l'enfermement (lit, hamac, paillasse, chaise, étagère) et le cadre de l'espace cellulaire



► III. 1. Bat-flanc en bois (cote 14.473) et porte de cellule (cote 15.133), 19^e siècle. Transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014, ENAP / CHRCP.

²⁷ Dès le premier congrès international d'architecture – en 1867 lors de l'Exposition universelle de Paris – la démarche comparatiste est adoptée également : la discipline et ses structurations, la profession et son rôle dans la société, les rapports avec l'industrie, sont autant de sujets qui sont proposés à l'étude.

(fenêtre, barreaux, judas, œilletton, porte, verrou) ainsi que les dimensions et dispositions des cellules (en hauteur, largeur, et longueur – le volume d'air étant objet de nombreux débats, la position de la porte et de la fenêtre, les empêchements des communications et des vues vers l'extérieur ainsi que la nature des matériaux) – nous permettant de mieux comprendre l'importance que prennent certains de ces objets dans la collection de l'ENAP [ill. 2].



▶ **III. 2.** Serrure et clé (cote 17.036), 19^e / 20^e siècle. Don Maison d'Arrêt de Riom, 2015, ENAP / CHRCP.

L'exposition universelle de Paris de 1889

un «proto-musée des prisons»

L'Exposition Universelle de 1889 : l'exposition pénitentiaire à Paris

Fort de cette exposition à Rome jugée convaincante, Louis Herbette organise en France un «proto-musée des prisons» lors de l'Exposition Universelle de Paris de 1889. Il est aidé, pour l'aménagement des salles du palais des Arts libéraux, par les architectes Bossis, Debrerie, Poussin et Weyland²⁸, sous l'autorité d'Alfred Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, ainsi que des directeurs des prisons de la Santé et de Melun. Installé au Champ-de-Mars puis transporté à Saint-Pétersbourg à l'occasion du CPI de 1890, le «musée spécial» est ouvert au grand public, afin de dépasser la théorie pénitentiaire et de permettre «l'enseignement par l'aspect», selon la formule chère à Herbette. Le travail pénitentiaire y est fortement valorisé et présenté comme un aspect majeur de la peine d'enfermement, témoignant ainsi d'une importance plus mineure accordée à l'isolement individuel – auparavant évoqué comme le moyen essentiel de la punition dans les discours officiels et lors des débats du congrès international de Rome notamment. Cette exposition pénitentiaire parisienne dure six mois : dans *L'œuvre pénitentiaire paru en 1891*²⁹, ouvrage qui poursuit le travail muséographique, Louis Herbette insiste sur la grande valeur que revêt l'exposition regroupant objets, images et textes, constituant selon lui un pendant indispensable de la théorie pénitentiaire³⁰ :

« Mais dans cet ordre d'études se manifestent le besoin de données exactes, le souci de la vraie réalité, le goût de la pratique, qui s'affirment, de notre temps, en toutes sciences, surtout en celles qui s'appuient sur la connaissance des hommes. Les théories ont été, elles resteront librement débattues en tous sens, et rien n'est plus désirable. Mais, pour prendre corps, c'est dans les faits qu'elles doivent pénétrer. [...] [l']exposition technique et professionnelle des services pénitentiaires de France, par modèles et reproductions, dessins et photographies, spécimens et objets de toute nature, offre le tableau de la vie pénitentiaire dans les divers genres d'établissements³¹. »

²⁸ Il s'agit sans doute d'Henri Poussin (1853-1905), architecte de la prison de Fresnes et de la colonie pénitentiaire de Montesson et d'Édouard Weyland (1839-1892), architecte au ministère de l'Intérieur pour les édifices pénitentiaires et architecte en particulier de la colonie pénitentiaire agricole de La Motte-Beuvron dans le Loir-et-Cher.

²⁹ Louis Herbette, *L'œuvre pénitentiaire. études présentées à l'occasion de l'organisation du Musée spécial et des expositions de l'administration française*, par L. Herbette, conseiller d'état, directeur de cette administration, président de la commission pénitentiaire internationale, Melun, Imprimerie administrative, 1891.

³⁰ Plus de 700 reproductions photographiques sont notamment réalisées à Melun spécialement pour l'exposition, pour un total d'un millier de photographies exposées.

³¹ *Ibid.* p. 2 préface.

À la fin du XIX^e siècle

l'objectif est de prouver l'utilité des peines d'enfermement

Pour réaliser ce dessein, les personnels et les détenus de la maison centrale de Melun sont mis à contribution pour fabriquer dans les ateliers de menuiserie et de tôlerie du mobilier d'exposition, des maquettes, des présentoirs, etc.³² En particulier souligné par Herbette, d'autres produits du travail imposé à Melun sont à l'honneur : les vastes ateliers de l'imprimerie administrative sont représentés par d'imposants tableaux contenant l'ensemble des outils nécessaires à l'impression. Les types de costumes des gardiens, fabriqués par les ateliers de la confection des habillements, sont également exposés. Les différents types d'établissements pénitentiaires et correctionnels sont représentés ainsi que le travail obligatoire des détenus (menuiseries, mobiliers et étoffes utilisés pour l'exposition) mais aussi celui réalisé pendant les heures non ouvrées, jugé libre et créatif par Herbette. Ce dernier cite différents travaux menés à bien par les détenus, dont une carte pénitentiaire de France dessinée à la main, un modèle réduit de wagon cellulaire, le moulage des chapiteaux de l'abbaye de Fontevraud, transformée en maison centrale au début du XIX^e siècle, des aquarelles et tableaux à l'huile, des dessins, ainsi que des travaux d'aiguille, tous bénéfiques car selon lui :

«En même temps que les doigts, les cerveaux peuvent s'occuper ainsi ; et la prétention qu'ont les détenus de faire œuvre libre, intéressante pour eux, artistique même, est une garantie de sincérité et de tranquillité³³.»

L'exposition au palais des Arts libéraux, répartie selon les catégories pénales et la nature des établissements, en miroir exact de l'organisation pénitentiaire, permet à l'administration de montrer l'étendue des compétences qui lui échoit : à la fois construire les prisons, les entretenir, les meubler, et mettre à l'ouvrage les détenus. Les objets produits par ces derniers sont exposés selon le type de détention et selon le genre : du tissage à la menuiserie, en passant par l'imprimerie. Sans comparaison avec les produits fabriqués par des artisans qualifiés et libres, l'ambition d'Herbette est de révéler la force de moralisation que le travail est supposé engager auprès des détenus. Les plans d'établissements sont nombreux, dans une même volonté de rendre visibles les enjeux pénitentiaires majeurs portés par l'administration : en particulier le travail (objets produits et agriculture

³² Exposition universelle de 1889. Exposition spéciale du ministère de l'intérieur (établissements, œuvres et services pénitentiaires), concours demandé à toutes autorités, personnes, institutions et sociétés compétentes pour l'organisation d'une exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France, Melun, Impr. administrative, 1888.

³³ Louis Herbette, *L'œuvre pénitentiaire...*, op. cit., p. 73.

notamment pratiquée au sein des pénitenciers de Corse et d'Algérie) et l'architecture, organisée selon le mode cellulaire en particulier.

Le «proto-musée des prisons» est d'emblée instrumentalisé, mis au service d'une ambition claire, morale et politique : l'administration doit prouver la performance et l'utilité des peines d'enfermement à la fin du XIX^e siècle, après plus de cinquante ans de débats nationaux et internationaux. La Troisième République, par la loi du 5 juin 1875 imposant l'enfermement individuel pour les courtes peines et par celle promulguée le 27 mai 1885, entraînant la relégation des récidivistes dans les bagnes d'outre-mer, veut asseoir ici la légitimité et l'exemplarité de sa politique pénitentiaire, en mettant en balance les anciennes pratiques avec celles, présentées comme plus humaines et plus justes, qui s'établissent en cette fin de siècle. Des pans entiers de l'exposition s'attachent en effet à montrer les supplices anciens, par des reproductions de gravures et de photographies, par des miniatures et des dessins anciens : la pénalité et la punition modernes doivent en miroir apparaître exemplaires, mesurées et rédemptrices. La visée didactique est assumée : il ne faut pas laisser le visiteur douter de la justesse des pratiques pénitentiaires de son temps et l'exposition doit montrer cela de façon tangible.

Sacrifiant à la «médailloomanie» de la fin du XIX^e siècle³⁴, une médaille est frappée à cette occasion par Oscar Roty, à l'effigie d'une jeune République, et le peintre Hippolyte Berteaux réalise une peinture allégorique, ensuite reproduite en tête de l'ouvrage de Louis Herbette. Ni l'une ni l'autre de ces œuvres ne sont présentes dans les collections étudiées à Agen. Une médaille également moulée par Roty, représentant le profil gauche de Louis Herbette, est entrée dans les collections du musée national des prisons en 1988, issue de la collection Nectoux, tout comme une médaille du même artiste, célébrant l'œuvre des libérées de la prison Saint-Lazare : leurs traces semblent à ce jour perdue.

Ces expositions sont les prémisses de la création d'un véritable musée permanent, théâtre d'un futur inventaire (I) marquant une réflexion autour de l'existence d'un patrimoine carcéral (II), trace de l'histoire de l'administration pénitentiaire (III).



³⁴ Katia Schaal, *La médaille de sculpteur, essor d'un genre à l'époque de la «médailloomanie» (1880-1920)*, thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Claire Barbillon et Inès Villela-Petit, Université de Poitiers, 2023.

I

La création d'une véritable collection

1. La brève existence du musée national des prisons

Le musée pénitentiaire à Melun – 1891 - 1907

L'ouverture au grand public est une ambition centrale sous la plume de Louis Herbette, ainsi que la monstration de documents et d'objets – entendons des plans graphiques, des photographies et des ouvrages, autant que le résultat du travail pénitentiaire³⁵. À la fin de l'ouvrage de Louis Herbette, c'est un texte signé de la main d'Ernest Constans, ministre de l'Intérieur, qui souligne l'intérêt majeur que représentent ces collections pour la recherche historique et pour les générations futures, réclamant de toute urgence la mise à disposition d'un lieu permettant de pérenniser ce fonds³⁶. Il est alors décidé de l'installation d'un musée pénitentiaire permanent, en même temps qu'émerge l'idée de créer un musée des services publics : dans la continuité des ambitions muséographiques défendues précédemment, certaines pièces ont été transférées à la prison de Melun, comme le signale le plan du premier étage daté de 1894³⁷. Les espaces qui accueillent le musée pénitentiaire à Melun sont très vastes, si l'on se fie aux légendes du plan de 1894 : environ 400 m² au premier étage, complétés par les mêmes superficies au deuxième étage, soit environ un total de 800 m², ainsi qu'un atelier de photographie installé au centre du premier étage du musée. Les collections réunies sous l'autorité de Louis Herbette y demeurent jusqu'en 1907 – date à laquelle les crédits sont supprimés, mettant fin à l'existence du premier musée des prisons³⁸.

³⁵ Louis Herbette, *L'œuvre pénitentiaire...*, op. cit., p. 229 : « D'un bout à l'autre de l'exposition pénitentiaire, c'est par l'image qu'on avait entrepris de parler au public, pour tout ce qui ne pouvait lui être expliqué par la production d'objets eux-mêmes. C'est par la vue qu'il fallait saisir des gens venus pour voir. »

³⁶ *Ibid.*, p. 267 à 273.

³⁷ ENAP CRHCP, bibliothèque en ligne, Maison centrale de Melun : plan du 1^{er} étage [S.n.] (1905), tirage de plan coul. 106,2 x 41,9 cm, cote PL-MELUN-002.

³⁸ Catherine Prade, « Le musée national des prisons à Fontainebleau, entretien avec Catherine Prade », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 24 juin 2012, consulté le 29 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1906>

18 ans d'ouverture continue

L'administration pénitentiaire n'est alors pas seule à envisager l'exposition comme un outil de reconnaissance de ses services : en 1900, une exposition rétrospective de l'histoire de la Préfecture de Police est organisée lors de la cinquième Exposition universelle, dans le pavillon de la Ville de Paris. Portes et serrures de prisons parisiennes, règlements intérieurs organisant la détention, photographies anthropométriques, représentations des prisons parisiennes (photographies et peintures) et peintures de genre s'y côtoient, au sein d'une muséographie très dense, dont une importante série photographique permet de garder la mémoire. Certains objets sont depuis conservés et accessibles au grand public au musée de la préfecture de Police, retracant « l'histoire de la police parisienne du XVII^e siècle à nos jours à travers la présentation de plus de 2 000 œuvres originales et hétéroclites³⁹ ». La collection s'est élargie rapidement par le don de Gustave Macé (1835-1904), chef de la sûreté à la préfecture de Police et collectionneur, donnant ses contours au fonds actuel⁴⁰.

Le musée national à Fontainebleau

Si des précédents à la collection envisagée ici datent donc de la fin du XIX^e siècle, il faut attendre un siècle pour qu'un musée national des prisons françaises voit le jour, dans les murs de l'ancienne maison d'arrêt de Fontainebleau. Ouvert au public de manière discontinue entre 1995 et 2013, ce musée a permis de donner une première publicité à un fonds hétéroclite, à la fois héritier des ambitions muséographiques de Louis Herbette et des travaux de Jean Talbert, magistrat et responsable du bureau du travail pénal à l'administration centrale à partir des années 1960⁴¹. Expositions et collectes successives, réalisées dans des établissements pénitentiaires métropolitains et ultramarins (essentiellement dans les anciens pénitenciers du bagne guyanais), permettent ainsi d'étendre la collection mise en suspens pendant un demi-siècle et d'envisager l'ouverture d'un mu-

³⁹ Voir le site internet consacré au Musée de la Préfecture de Police : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/musee>

⁴⁰ Gustave Macé, *La Police parisienne. Mon musée criminel*, Paris, G. Charpentier, 1890.

⁴¹ Archives du MNP, ENAP, lettre de Jean Talbert au directeur régional des services pénitentiaires de Toulouse, à propos de tenues pénales conservées à la maison centrale d'Arles, datée du 2 janvier 1981.

sée des prisons à partir du milieu des années 1980, sous l'égide des magistrats Jean-Pierre Dintilhac et Martine Barbarin et de l'historien Christian Carlier. Le musée pénitentiaire est initialement prévu dans les locaux de l'École nationale d'administration pénitentiaire alors installée à Fleury-Mérogis, dans l'ensemble construit par l'architecte Guillaume Gillet et inauguré en mai 1968. Une conservatrice pour ce musée pénitentiaire est en poste à partir de 1986, il s'agit de Catherine Parpoil. Grâce à son recrutement au sein de l'administration pénitentiaire puis au choix du site de l'ancienne maison d'arrêt de Fontainebleau en usage depuis 1847 et dont la fermeture est actée en 1990⁴², les travaux de collecte et de projection du musée s'accélèrent sous la direction d'une deuxième conservatrice, Catherine Prade, même si la nature du musée est alors indécise : musée ethnographique, historique, de société ? Avec quelles politiques d'acquisition ? Soutenu par quel projet scientifique ?

Si les missions essentielles sont fixées au cours des années 1990 (fonction patrimoniale, de conservation, d'exposition et de communication), l'importance de rendre visible et transparent le fonctionnement de l'institution pénitentiaire apparaît comme essentielle, afin de tordre le cou aux clichés et d'organiser un propos scientifique sur l'histoire ancienne et contemporaine des prisons françaises, et plus largement sur la justice et les peines. En plus de ces missions, l'enjeu est de constituer «une vitrine de l'institution pénitentiaire, contribuant ainsi à façonner une culture et une identité de l'administration pénitentiaire⁴³». Selon les termes de ce rapport daté de 1997, il s'agit de trouver un équilibre, sans faire les louanges de la fonction pénitentiaire ni tomber dans une plaidoirie contre la prison. À ce titre, le choix d'installer le musée dans les murs d'une ancienne prison est décisive, Fontainebleau devenant la «première pièce de la collection», grâce à son intérêt architectural et patrimonial, assuré par son classement à la liste des Monuments Historiques

Tordre le cou aux clichés et organiser un propos scientifique

⁴² Archives du MNP, ENAP, synthèse des travaux du groupe de réflexion à initiative du Ministère de la Justice «Pourquoi faire un musée des prisons, comment le faire, qu'en faire ?», février 1997.

⁴³ *Ibid.*

1700
objets, organisés
en grandes
thématisques
dans les 1200 m²
consacrés aux
expositions

en 1996. Au départ, les collections présentées sont accessibles uniquement dans les réserves, installées dans les cellules de l'ancienne prison, peu à peu organisées pour être ensuite communicables à un public plus large que les seuls personnels pénitentiaires, magistrats et chercheurs, à partir de 2003.

La collection est alors forte de quelques 1700 objets, organisés en grandes thématiques dans les 1200 m² consacrés aux expositions : le mobilier carcéral, le matériel de sécurité, le matériau saisi en détention, le matériel de cuisine, le greffe et le matériel anthropométrique, le matériel médical, les uniformes des surveillants, les tenues pénales, le travail pénal, les objets de cultes, les peintures. Le musée s'accompagne d'un centre de documentation, accueillant des livres anciens, des documents d'archives et d'iconographies anciennes, des médailles, ainsi que la bibliothèque de la Société générale des prisons, réseau central des réflexions pénales et pénitentiaires du dernier quart du XIX^e siècle⁴⁴. De très nombreux documents d'architecture (plans, lithographies, recueils, au nombre de 1120) et photographiques sont également présents dans ce fonds, dont la collection Henri Manuel (environ 1100)⁴⁵.

La fermeture est amorcée progressivement en 2010 et est définitive en 2013⁴⁶ : se pose alors la question du transfert des objets, dont une partie est déménagée dans le Lot-et-Garonne, à Agen, en 2015. L'autre partie du fonds bellifontain consacré au patrimoine religieux est, lui, conservé à l'abbaye-prison de Clairvaux, dans l'Aube, puis déménagé en juillet 2023 dans l'Oise en attente d'un transfert vers Agen.

2. L'intérêt de la collection de l'administration pénitentiaire

À la suite de la fermeture définitive du musée national des prisons, le fonds religieux accueilli à Clairvaux n'a pas pu être intégré dans la réflexion, par manque d'accessibilité, au contraire des objets transférés à l'ENAP. En plus des salles de réserve, l'école possède

⁴⁴ Martine Kaluszynski, « Réformer la société. Les hommes de la société générale des prisons, 1877-1900 », *Genèses*, 28, 1997. Étatisations, sous la direction de Jean Leroy, p. 76-94. DOI : <https://doi.org/10.3406/genes.1997.1463> www.persee.fr/doc/genes.1155-3219.1997.num_28_1.1463

⁴⁵ Fabienne Huard-Hardy, *Le « Manuel » des prisons, regards sur les prisons de l'entre-deux guerres*, Agen, Les presses de l'Enap, 2017.

⁴⁶ Catherine Prade, « L'impossible musée ? 1989-2005, le musée national des prisons », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 18 mai 2012, consulté le 29 juin 2021. URL: <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1774>

un espace d'exposition permanente, aménagé au deuxième étage du bâtiment principal, et a organisé la présentation de 170 objets par thématiques. Cet espace à vocation pédagogique sert aux formateurs de l'ENAP et est renforcé par des expositions temporaires, organisées par les membres du Centre de Ressources sur l'Histoire des Crimes et des Peines (CRHCP). Les objets, documents et images sont répartis selon six thématiques : personnels, vie en détention, travail en détention, sécurité, architecture et anthropométrie. Régulièrement, des expositions thématiques sont présentées sur la coursière desservant l'espace Pierre Cannat et permettent d'éclairer plus spécifiquement un aspect de la prison, par la présentation de plusieurs objets du fonds patrimonial, complétée grâce à des panneaux illustrés. Des sujets majeurs comme le travail, la santé, les pratiques disciplinaires aujourd'hui disparues, l'évolution de la prise en charge des personnes placées sous main de justice sont développés et les visites de ces expositions sont intégrées aux formations des élèves conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et des élèves surveillants.

Le projet d'espace d'exposition de l'ENAP

Le projet d'un espace d'exposition de grande ampleur et ouvert à un public plus large que les seuls chercheurs et personnels pénitentiaires est à l'étude et prendra place au sein d'une partie nouvelle ajoutée au site actuel de l'ENAP. Consacrée à la recherche en histoire et en criminologie, l'ouverture est annoncée pour l'année 2026.

Dans cette histoire mouvementée d'une collection rarement mise au premier plan mais aux origines anciennes, les objets carcéraux qui pourraient enrichir le fonds confié à l'ENAP ne sont pas soumis à une collecte systématique et de grande ampleur : l'augmentation du fonds repose notamment sur l'activité et sur l'intérêt que l'équipe du CRHCP, composée de quatre personnes à temps-plein, et les personnels pénitentiaires peuvent porter à la sauvegarde de certains objets – en particulier lors de la fermeture définitive ou momentanée d'établissements pénitentiaires en métropole et en outre-mer⁴⁷. En 2023, le budget annuel consacré à l'acquisition d'objets uniquement (hors des acquisitions d'ouvrages) était de 10 250 euros et a principalement concerné l'achat d'uniformes de l'administration pénitentiaire. En 2024, le budget s'élève à 3 000 euros.

Depuis la circulaire du Premier ministre du 15 avril 2019, portant sur la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant

⁴⁷ Il faut notamment citer l'activité de collecte de Jean-François Alonzo, personnel pénitentiaire et formateur en histoire au CRHCP à l'ENAP, auteur de *La prison illustrée de 1789 à nos jours*, Agen, Presses de l'ENAP, 2023.

à l'État dans les administrations, il est maintenant obligatoire pour chaque administration de tenir un inventaire détaillé et exhaustif de l'ensemble des biens mobiliers en sa possession, présentant «un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique⁴⁸». Cette circulaire impose une prise en compte accrue du patrimoine institutionnel, celui de l'administration pénitentiaire ayant été invisibilisé depuis la brève expérience du musée des prisons de Louis Herbette, à la fin du XIX^e siècle. À ce titre, une approche préalable que l'on voudrait épistémologique sur ce fonds carcéral complexe, à l'histoire tumultueuse, semble essentielle : les postulats patrimoniaux mobilisés ici méritent d'être étudiés de façon critique – à une époque qui crie fréquemment au «tout patrimoine», dénoncé comme un vice post-moderne propre aux sociétés occidentales contemporaines⁴⁹. En effet, pour saisir pleinement l'intérêt de ce fonds constitué d'objets hétéroclites, allant de la porte de bagne métropolitain datant du XVIII^e siècle jusqu'aux pipes brisées des condamnés à mort et à la «petite cuillère⁵⁰» [ill. 3], et cerner les enjeux qu'il soulève, les pratiques muséales et patrimoniales actuelles en France doivent être largement envisagées.



- ▶ III. 3. Porte de cellule du bagne de Brest (cote 15.033), 17/18^e siècles, et cadre avec des pipes et un jeu de cartes de condamnés à mort (cote 14.339), deuxième moitié du 19^e siècle. Transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014, ENAP / CHRCP.

⁴⁸ Article L. 2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

⁴⁹ Marc Guillaume, *La Politique du patrimoine*, Paris, Éd. Galilée, 1980.

⁵⁰ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine : «De la cathédrale à la petite cuillère»*, Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009 (généré le 09 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsh/2642>>. ISBN : 9782735117772. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsh.2642>.

3. L'histoire des collections et la mémoire du patrimoine

Le musée du Castelet a notamment ouvert en 2021 dans les bâtiments d'entrée de la prison Saint-Michel de Toulouse, mise en service en 1872 et désaffectée depuis 2009, porté par les associations de riverains et financé par la municipalité⁵¹. Ces deux projets muséaux, l'un national mais interrompu, l'autre novateur et local, pour l'instant durable, interrogent de front la question du patrimoine et de la mémoire : comment l'histoire de la prison arrive-t-elle à se frayer un chemin vers le musée au XXI^e siècle, avec quels artefacts et accompagnée de quels registres muséographiques ?

Dans ce panorama mitigé, d'autres espaces d'expositions sont pérennes, mais concernent des lieux où la fonction carcérale s'accompagne d'autres caractéristiques, mémorielles en particulier. C'est le cas de la prison de Montluc à Lyon, mémorial national de la Résistance depuis 2010⁵², ou encore de « l'abbaye-prison » de Clairvaux, évoquée plus haut et dont la fonction carcérale est abolie depuis 2023. Ce site est partiellement ouvert à la visite depuis plusieurs décennies et objet de recherches majeures pour l'appréciation de son importance historique, permettant de souligner avec acuité l'urgence de la prise en compte patrimoniale⁵³.

À rebours de cette défaveur muséographique envers la prison de droit commun, des recherches récentes ouvrent de vastes chantiers pour se saisir de l'histoire par les lieux et les usages de l'enferme-ment, par exemple grâce aux connaissances issues de l'archéologie préventive, permettant de saisir plus finement le palimpseste historique qui compose la trajectoire de certains lieux de détention⁵⁴. Une progressive reconnaissance patrimoniale est ainsi en marche

⁵¹ Comité de quartier Saint-Michel Toulouse (dir.), *La prison Saint-Michel à Toulouse. En images, des origines à nos jours*, Toulouse, 2021 ; Elsa Besson, « Histoire, architecture et mémoire au seuil de la prison : dispositifs scénographiques et enjeux patrimoniaux au castelet à Toulouse au XXI^e siècle », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 01 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14502> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14502>

⁵² Marc André, *Une prison pour mémoire. Montluc, de 1944 à nos jours*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2022.

⁵³ Isabelle Heuillant-Donat et Élisabeth Lusset, « Les Enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux », *In Situ* [En ligne], 48 | 2022, mis en ligne le 23 août 2022, consulté le 23 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/36020> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.36020>. Tribune « Ne détruisons pas la prison de Clairvaux », *Libération*, 20 septembre 2021.

⁵⁴ Marc Renneville, « Pour une archéologie de la détention. Le château-prison de Gaillon (1812-1925) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 58 | 2019, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/6450> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.6450>

L'histoire au service de la reconnaissance du patrimoine carcéral

grâce au travail de plusieurs historiens⁵⁵ : la prison bénéficie d'une considération non plus seulement liée à des enjeux mémoriels mais également matériels, allant de l'architecture aux objets, et dont il faut d'emblée reconnaître le caractère encore lacunaire.

À ce titre, le présent travail se situe dans la continuité des travaux de chercheurs en sciences sociales qui signalent l'importance – et la faible connaissance – des objets dans les situations contemporaines d'enfermement⁵⁶ : là où l'anthropologie et l'ethnologie ont constitué de longue date une histoire matérielle, le champ de recherche est à peine défriché concernant les institutions pénitentiaires, riches d'objets déterminants pour dresser une histoire des pratiques professionnelles, des usages quotidiens, et jusqu'à une histoire des arts et de l'architecture. Cette étude s'établit à partir de l'inventaire du patrimoine mobilier de l'administration pénitentiaire auprès des directions interrégionales des services pénitentiaires et de l'ENAP. Dans ce cadre, de nombreux objets ont été identifiés par les directeurs et personnels des différents établissements pénitentiaires français : les enjeux les concernant dépassent cette recherche qui n'a pas pu les envisager, les objets et dispositifs étant *in situ*, parfois conservés en très mauvais état dans des lieux de stockage. Certains sont de très grandes dimensions et impossibles à déplacer : fresques murales contemporaines, graffitis⁵⁷, mobiliers, etc. D'autres sont encore en usage : par exemple une presse à relier et le massicot à pression hydraulique est conservée au centre de détention de Muret (Haute-Garonne). Sans doute que des recherches de terrains et des campagnes photographiques systématiques *in situ*, dans l'ensemble des établissement pénitentiaires, à la manière de ce que met en place l'Inventaire général du patrimoine culturel, pourraient être

⁵⁵ Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Lucien Sanchez, « Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017) », art. cit. ; Marc Renneville et Sophie Victorien, « D'ombre et de lumière. Les enjeux du patrimoine judiciaire », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 14 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14260>; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus14260>

⁵⁶ Tristan Bruslé et Marie Morelle, « Objets et enfermement », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. XI | 2014, mis en ligne le 12 juillet 2014, consulté le 23 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/champenal/8884>; DOI : <https://doi.org/10.4000/champenal.8884>

⁵⁷ Zoé Carle et Jean-Fabien Philippy, « Les Baumettes au musée : anciens et nouveaux objets patrimoniaux, de la guillotine aux graffitis », *In Situ* [En ligne], 46 | 2022, mis en ligne le 16 janvier 2022, consulté le 14 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/34052>; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.34052>

une solution afin de garder trace de ces objets et dispositifs⁵⁸. C'est dans une logique similaire que le musée du Castelet à Toulouse a notamment travaillé, afin de donner à voir la vie en détention grâce à des photographies des murs des cellules avant le déménagement des détenus et la fermeture définitive de la prison. Un tel inventaire permettrait de conserver une trace fiable et exhaustive des objets et œuvres remarquables – par l'observation, l'analyse et la description systématiques, offrant ainsi un panorama plus exhaustif que les initiatives, louables mais à l'échelle individuelle, comme celle d'Étienne Madranges.

4. La collection au prisme des problématiques patrimoniales contemporaines

Le matériau étudié pour la présente recherche permet en effet de poser de manière concrète la question du patrimoine mobilier des prisons françaises, mais veut également soulever l'importance historique, mémorielle et artistique de ces traces matérielles. En outre, ce fonds offre la possibilité d'enquêter au plus près de l'histoire des usagers de la prison et de leurs actions quotidiennes au sein des édifices pénitentiaires. Aussi, cette étude est à but préventif et opératoire auprès des personnels pénitentiaires : tenants de l'histoire des prisons, les objets propres aux professions pénitentiaires doivent être pris en compte aujourd'hui par ceux qui interviennent en détention, afin que ne disparaissent plus si largement les témoins des pratiques carcérales. Il serait ainsi très important que les parcours biographiques des objets conservés soient non seulement renseignés par les historiens mais aussi par les personnels pénitentiaires eux-mêmes, afin que les objets soient mieux saisis, à la fois dans leurs parcours singuliers et dans leurs usages institutionnels.

⁵⁸ Michel Melot, « L'inventaire général et l'évolution de la notion de patrimoine culturel », in Barrère Christian, Barthélémy Denis et Franck-Dominique Vivien (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 25-43 : « Aux objets d'art volontaires, ceux créés sans autre finalité par des artistes, l'inventaire associe les objets d'art involontaires qu'on peut diviser en deux catégories : les objets déjà conçus pour leur seule valeur symbolique dans des sociétés où la notion d'art n'existe pas (il s'agit surtout d'objets à caractère rituel ou religieux), et des objets utilitaires devenus inutiles qui conservent ou acquièrent une force émotionnelle ou symbolique en même temps qu'ils perdent leur fonction (il s'agit par exemple des outils agricoles, de l'artisanat ou du patrimoine industriel. »

La collection

dimension mémorielle et statut patrimonial

Ce travail espère contribuer aux nombreux questionnements que pose la dimension patrimoniale contemporaine et les enjeux mémoirels et historiques qui lui sont associés⁵⁹. En tant que notion complexe, le concept de patrimoine se constitue et se sédimente à travers l'histoire et les régimes politiques distincts, en tant qu'il est une construction sociale. La patrimonialisation – à savoir l'acte de considérer comme patrimoine un objet ou un ensemble d'objets – est tantôt présentée comme un atout, touristique et économique, tantôt comme un frein à la création urbaine et architecturale notamment, voire comme un vice des politiques de protection du patrimoine. Si suivant le sociologue Jean Davallon⁶⁰, les étapes principales de la patrimonialisation s'établissent en premier lieu grâce à l'intérêt initial que soulève un ensemble d'objets, à la production de savoir qu'il suscite et à l'affirmation de son statut patrimonial, il faut ensuite garantir l'accès aux objets patrimoniaux, afin d'assurer leur pérennité et leur connaissance pour les générations futures. Le fonds étudié ne remplit pas encore pleinement toutes ces conditions, notamment celle de l'exposition et de la transmission au grand public. La production de connaissances sur cet ensemble est également à poursuivre, la complexité des origines, des datations, des catégories ne permettant pas d'établir aisément un panorama complet et exhaustif des objets conservés.

⁵⁹ « Patrimoine, histoire et présentisme » Entretien avec François Hartog, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2018/1 (Nº 137), p. 22-32.

⁶⁰ Jean Davallon, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal, p. 3-4. halshs-01123906

Si la dimension mémorielle du fonds ne fait pas débat – les objets conservés étant intimement liés aux personnels et aux condamnés de la prison, pour beaucoup marqués par les usages dans leur matérialité [ill. 4], la question du statut patrimonial de certains objets peut se poser : si certains relèvent de l'objet d'art [ill. 5], d'autres peuvent être considérés comme des objets historiques, au même titre que des documents d'archives.



► **III. 4.** Trois stalles cellulaires, avec détail de graffitis inscrits sur une tablette (cote 23.050), 20^e siècle. Provenance maison d'arrêt de Caen, 2023. Elsa Besson.



▶ III. 5. Peinture d'Albert Poirson, 1955 (cote 15.120), don inconnu, 2014, et demi noix de coco gravée, deuxième moitié du 19^e siècle / première moitié du 20^e siècle (cote 14.329), Provenance bagne de Guyane, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014. ENAP / CHRCP.

Par exemple, les documents personnels de Roger Bontems, dernier condamné à mort exécuté à la prison de la Santé à Paris en 1972 et défendu par Robert Badinter au début de sa carrière d'avocat, peuvent servir de témoignages directs d'une histoire pénale et pénitentiaire cruciale. Ils permettent en effet de compléter les récits officiels ou engagés qui ont été formulé à l'endroit de la condamnation à mort de Roger Bontems, éclairant de façon plus intime et sous un jour différent sa trajectoire personnelle [ill. 6].

De fait, ces objets conservés par l'administration pénitentiaire appartiennent à plusieurs registres de valeur, mais un seul se place sur le registre de la reconnaissance officielle par les services patrimoniaux de l'État : il s'agit d'une peinture à l'huile de grande dimension (1,94 m de hauteur, 1,30 de largeur) représentant Saint-Vincent-de-Paul à Marseille, par François Riss (1804-1886) et datée de 1841 [ill. 7]. Anciennement conservé à la maison centrale de Haguenau (Bas-Rhin), entré dans les collections du MNP en 1988 et protégé au titre des monuments historiques le 5 juin 1989 en tant qu'objet mobilier,



► **III. 6.** Effets personnels et correspondance de Roger Bontems, troisième quart du 20^e siècle (cote 14.474), transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014. Mathieu Monceaux.



III. 7. Peinture Saint Vincent de Paul à Marseille, par François Riss, 1841, première moitié du 19e (cote 15.004), Provenance maison d'arrêt de Carcassonne, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014. ENAP / CHRCP.

ce tableau bénéficie d'une considération patrimoniale unique, révélant en négatif les difficultés à regarder les artefacts de la prison selon des enjeux patrimoniaux propres aux problématiques pénitentiaires. En effet, il s'agit ici d'une scène religieuse qui met en scène Saint Vincent s'interposant entre un prisonnier, boulet au pied, assis par terre, le regard suppliant et un homme fortuné, de dos et de trois-quarts, qui semble en position de domination vis-à-vis du prisonnier. Allégorie de la charité envers le malheur des détenus, le tableau incarne la tendance philanthropique, aux accents de charité chrétienne, qui sous-tend les questions pénitentiaires, particulièrement au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Exceptionnel par sa qualité et ses dimensions, le tableau de François Riss n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble des objets conservés. Au contraire, la majorité d'entre eux renvoie aux gestes pénitentiaires

quotidiens, à l'espace et ses usages et apparaissent de fait comme une source pertinente pour l'histoire et la mémoire collective des pratiques d'enfermement.

Un ensemble de valeurs semble d'emblée identifiable, pour une partie du fonds au moins, et que nous empruntons à l'historien de l'art autrichien Aloïs Riegl⁶¹. À propos des œuvres du passé (architecture, peinture, sculpture, objets, etc.), ce penseur de la notion de patrimoine est le premier à pressentir que la *valeur d'ancienneté* prendrait le pas au XX^e siècle sur la *valeur d'histoire*, considérée comme une *valeur scientifique*, construite sur une démonstration détaillée de la singularité de l'objet, ou sur la *valeur artistique*, soumise au changement des modes et des goûts, dépendante du temps. Il faut entendre ici la valeur d'ancienneté comme la perception du passé par les individus comme une ambiance, ce qui positionne cette valeur dans une dimension individuelle du sensible et de l'émotion. La valeur d'ancienneté ferait donc appel à notre faculté de remémoration, qui accorde de la valeur aux objets manifestant le passage du temps. À partir de cette analyse, Riegl développe une classification des valeurs patrimoniales s'appuyant sur deux grandes familles, qui peuvent nous aider à envisager ce fonds complexe : *les valeurs de remémoration et les valeurs d'usage*. Dans la première catégorie, l'historien insiste sur des valeurs de commémoration, d'histoire et d'ancienneté. Dans la seconde, il met en avant les valeurs de contemporanéité. Un pan important de ce travail sur la patrimoine mobilier des prisons s'éclaire si l'on suit le raisonnement d'Aloïs Riegl : tout objet ancien, patiné, singulier peut activer la valeur de remémoration, même le plus infime vestige du passé, tel un morceau de papier déchiré selon l'exemple pris par l'historien de l'art, si celui-ci s'avère être « l'unique témoignage qu'il nous reste de la production artistique de son époque⁶² ». Suivant ce raisonnement : la rareté devient

⁶¹ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Le Seuil, 1984, (1^{ère} édition 1903).

⁶² *Ibid.*, p. 12-13.

patrimoine, le vestige unique et précieux, même s'il est originellement mineur, devient patrimoine.

Pour notre étude, la valeur *historique* peut être considérée comme celle qui permet, au premier abord, de reconnaître les objets dont la valeur patrimoniale ne fait aucun doute, voire s'impose d'elle-même. Par exemple, la porte d'une cellule du bagne de Brest, datant du XVIII^e siècle et incarnant par sa matérialité (solidité, sévérité, épaisseur, massivité, etc.), et à elle seule, un pan entier de la punition précédant la prison définie comme moderne par Michel Foucault⁶³. Elle est le témoin d'un passé révolu, dont de rares traces matérielles sont encore conservées : signe éloquent de l'histoire des peines, elle est un monument de l'histoire pénale d'ancien régime – comme la prison de la Bastille l'est, dans l'histoire collective et dans l'imaginaire national.

L'importance de la valeur mémorielle est également grande : la mémoire singulière d'abord, puis collective⁶⁴, est particulièrement incarnée par des objets conservés pour leur caractère unique et mo-



► **III. 8.** Pierre gravée à l'effigie de Baron, communard enfermé à la prison de Clairvaux, troisième quart du 19^e siècle - vers 1872 (cote 14.236) et Médaille française au casque gaulois destinée à Rousselle et remise lors du Ve congrès pénitentiaire international, par Oscar Roty, 1895 (cote 14.238), transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014. ENAP / CHRCP.

⁶³ Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

⁶⁴ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Les Presses universitaires de France, 1950.

numental, comme les meubles couverts de graffitis, mais aussi par des objets de petite dimension, fabriqués en détention ou par l'administration pénitentiaire [ill. 8].

La *valeur artistique* se réfère différemment aux productions issues du bagne et de la prison, mais aussi hors de la prison, plus précisément dans le domaine de l'histoire des arts. Ce sont principalement ces œuvres qui s'inscrivent dans le processus de patrimonialisation évoqué plus haut : en effet, des peintures et sculptures du bagne réunies dans le fonds de l'ENAP ont été l'objet d'un intérêt et d'une reconnaissance de leurs valeurs artistiques ainsi que d'une production de savoir⁶⁵. Il faut signaler que certaines œuvres réalisées en Guyane et en Nouvelle-Calédonie sont entrées dans des musées depuis le dernier quart du XX^e siècle, notamment au Musée Ernest Cognacq, sur l'île de Ré et le musée Balaguier à La Seyne-sur-Mer, qui possèdent de riches fonds issus des bagnes français⁶⁶. Leur valeur artistique est maintenant reconnue par les institutions muséales : elle est en quelque sorte fixée.



▶ **III. 9.** Les uniformes des surveillants de l'administration pénitentiaire, 19^e et 20^e siècles, cotes multiples, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014, Elsa Besson et tenue pénale pour homme : chemise écrue (cote 14.407) et gilet marron sans manche (cote 14.393), 19^e et 20^e siècles, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014, Mathieu Monceaux.

⁶⁵ André Bendjebbar, *Les Peintres du bagne*, Agen, Les Presses de l'Enap, 2019.

⁶⁶ Musée Balaguier, *Les artistes du bagne*, *Musée Criminocorpus*, publié le 19 octobre 2011, consulté le 25 juin 2024. Permalink : <https://criminocorpus.org/fr/ref/176/60/>

Enfin, un registre évoqué par Aloïs Riegl, peu mis en avant jusqu-là, concerne les objets envisagés depuis leur *valeur d'usage*. Il s'agit des objets du quotidien – vêtements, objets usuels et courants de la détention [ill. 9], ou encore des objets sans caractère carcéral particulier. Émergent dans ce registre les outils et les machines de production, qui sont fréquemment les premiers objets à disparaître dans les industries hors de la prison : de la même manière, le fonds



III. 10. Machine à tresser, fin du 19^e siècle (15.138), provenance maison Centrale de Nîmes, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014, Elsa Besson.

de l'ENAP n'est pas riche en outils de productions, certains encore en fonction et de fait invisibles, d'autres dispersés, vendus, jetés. Le fonds comprend par exemple l'imposante machine à tresser utilisée à la maison centrale de Nîmes [Ill. 10].

Par contre, des objets sont très peu représentés dans le fonds ; en particulier le mobilier carcéral (lits, chaises, rangements, tablettes, tinettes, etc.) : trop vétustes, trop endommagés, trop marqués du sceau de la prison, trop vite mis au rebut par les entreprises chargées des travaux de rénovation ou de démolition ? Ou trop ordinaires, sans reconnaissance d'une quelconque valeur monétaire, artistique ou monumentale ? À la différence des ensembles mobiliers des grandes institutions publiques (hôpitaux, universités, etc.), rapidement identifiés par les antiquaires qui ont su en tirer profit⁶⁷, le mobilier carcéral, dans son immense majorité, n'a pas été sauvegardé ni revendu mais, en revanche, a été utilisé «jusqu'à la corde», dans des logiques économiques relevant bien souvent de l'austérité depuis le XIX^e siècle. Depuis les années 1980, moment de l'ouverture de la notion de patrimoine à de vastes domaines, les objets de la production industrielle comme ceux du quotidien sont ainsi dans le viseur des débats des professionnels du patrimoine, qui s'interrogent sur les motifs valant inventaire ou protection. À ce titre, les objets carcéraux exacerbent encore ces questionnements : à partir de quels critères envisager le fonds réuni à l'ENAP et son enrichissement ? Les mots de Benoît Van Reeth, conservateur des antiquités et objets d'art du Rhône font écho à nos interrogations :

« Mais il en va de l'objet comme de l'archive : il n'existe pas un moment magique où le document qui est produit par un fonctionnaire devient archive, donc peut-être patrimonial. Il n'existe pas non plus, ce moment magique où un objet va passer d'un statut quotidien, quasi banal, à celui d'objet exemplaire, parce que fragile ou unique ou beau, pour devenir patrimoine⁶⁸. »



⁶⁷ Maryse Dal Zotto et Hélène Palouzié (dir.), *Regards sur l'objet du XX^e siècle : La fragilité d'un patrimoine au présent*, Arles, Actes Sud, 2007.

⁶⁸ *Ibid*, p. 15.

II

La singularité des registres patrimoniaux du fonds mobilier des prisons

Afin d'engager une réflexion évitant une hiérarchie inappropriée entre les objets historiques, artistiques ou banals, la recherche cherche à n'opérer aucune hiérarchie entre les objets pour réaliser une étude la plus exempte d'*a-priori* possible. En effet, chaque objet convoque un pan de l'histoire des prisons et un aspect de la vie sociale des détenus et des personnels. Là aussi, l'exemple des travaux menés par le service de l'Inventaire général peut être utile, qui ne portent pas uniquement sur les monuments mais aussi sur les objets, des plus rares aux plus humbles et modestes, sur le mobilier et l'immobilier⁶⁹. Il s'agit d'une stratégie radicale, opérant selon une démarche visant l'exhaustivité, l'approche scientifique et technique du patrimoine. Depuis les années 1980 en particulier, une inflation patrimoniale est à l'œuvre, qui se traduit ainsi selon les deux historiens de l'art et du patrimoine, André Chastel et Jean-Pierre Babelon :

*« Il en résulte un panorama aussi surprenant et inquiétant que possible. La dénomination 'patrimoine' étant appliquée à des catégories d'objets si diverses, la difficulté de définir à leur égard un comportement sensé devient manifeste. [...] Par l'attachement patrimonial, nous nous créons à nous-mêmes de grandes difficultés. Peut-être faut-il rappeler que dans toute société **le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices** ? C'est la loi de toute sacralité⁷⁰. »*

⁶⁹ Isabelle Balsamo, « André Chastel et l'« aventure » de l'Inventaire » in Pierre Nora (dir.), *Sciences et conscience du patrimoine. Actes des entretiens du patrimoine*, Paris, Fayard/Éd. du patrimoine, 1997, p. 256-267.

⁷⁰ Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994, p. 100-101.

Les objets de la vie quotidienne

Suivant cette pensée qui rappelle l'engagement nécessaire et contraignant envers le patrimoine, et pour envisager ce fonds au-delà du seul constat de ses valeurs multiples évoquées précédemment grâce aux travaux d'Aloïs Riegl, nous proposons trois registres permettant à la fois de prendre en compte la totalité des objets conservés et de réfléchir à leurs singularités historiques, mémoriales et patrimoniales.

1. Le registre de l'infra-patrimonial

Une catégorie nous est apparue comme *infra-patrimoniale* ou endotique : il s'agit d'un ensemble d'objets collectés en détention ou hors de la détention mais ne relevant pas des pratiques professionnelles strictes ou d'objets appartenant au patrimoine artistique classique. Cette catégorie peut également s'apparenter à ce qui est désigné sous le terme de « patrimoine ethnographique » ou « patrimoine social », permettant de réunir des objets du quotidien, relevant de l'*infra-ordinaire*⁷¹. Cette catégorie permet d'entrer dans la micro-histoire des objets de la prison par la porte dérobée : survivances inespérées d'objets anciens relevant des usages quotidiens, sauvetage d'objets contemporains au hasard de la collecte ou des fouilles de cellules, ces objets sont pour la majorité anonymes, sans date ni signature, incapables d'offrir le récit net qu'une archive dûment documentée permet d'offrir. Il s'agit là d'objets muets et parfois fragiles, qui permettent néanmoins de saisir des pans entiers de la vie quotidienne en détention, dans ce qu'elle a de caractéristique, mais également dans sa dimension banale, identique à la vie hors les murs. Face à ces objets, les questionnements de l'écrivain Georges Perec sont précieux et ouvrent grand la porte à un renouvellement du regard que nous portons à l'habituel et à l'ordinaire :

⁷¹ Philippe Filliot, « Trouver l'extraordinaire dans l'infra-ordinaire : pour une mystique profane », *Sociétés*, vol. 126, no. 4, 2014, p. 39-46, octobre 2014 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-societes-2014-4-page-39.htm>

« Nous vivons, certes, nous respirons, certes ; nous marchons, nous ouvrons des portes, nous descendons des escaliers, nous nous asseyons à une table pour manger, nous nous couchons dans un lit pour dormir. Comment ? Où ? Quand ? Pourquoi ?

Décrivez votre rue. Décrivez-en une autre. Comparez.

Faites l'inventaire de vos poches, de votre sac. Interrogez-vous sur la provenance, l'usage et le devenir de chacun de ces objets que vous en retirez.

Questionnez vos petites cuillers.

Qu'y a-t-il sous votre papier peint ?

Combien de gestes faut-il pour composer un numéro de téléphone ? Pourquoi ?

Pourquoi ne trouve-t-on pas de cigarettes dans les épiceries ? Pourquoi pas ?

Il m'importe peu que ces questions soient, ici, fragmentaires, à peine indicatives d'une méthode, tout au plus d'un projet. Il m'importe beaucoup qu'elles semblent triviales et fuites : c'est précisément ce qui les rend tout aussi, sinon plus, essentielles que tant d'autres au travers desquelles nous avons vainement tenté de capter notre vérité.⁷²»

Ce long extrait de *L'infra-ordinaire*, aux accents de manifeste, est transposable à nos objets d'étude, particulièrement pour la partie du fonds qui réunit les objets ordinaires et orphelins, qui ne parlent pas facilement dans un premier temps. Il faudrait alors, en face de chaque élément rescapé de l'histoire longue des prisons françaises, se poser ces questions naïves, obligeant à réfléchir au contexte historique à l'origine de sa fabrication (le « quand » et le « pourquoi »), aux usages qui ont été le sien (le « comment »), aux traces des usagers qui l'ont manié (le « où »?), etc. Interroger ainsi le fonds est une manière de se départir du regard du chercheur spécialiste de la prison et de prendre le parti de l'objet plutôt que le parti du savoir préalable, sûr de son fait.

⁷² Georges Perec, *L'infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 12-13.

Donner à voir l'invisible de la prison

Cette catégorie permet de réunir et de réfléchir aux objets usuels de la prison contemporaine : par exemple ustensiles de cuisine, chaise, lit, mobilier de la cellule, etc. Elle permet ainsi de montrer une forme de normalisation des objets cellulaires – au prisme de leur actuelle patrimonialisation et de la difficulté potentielle à documenter des objets dont la provenance n'est pas connue et dont les savoirs afférents sont rares⁷³. Dans cet infra-patrimoine, c'est la possibilité de faire une histoire de la prison visible par les objets qui s'offre au chercheur, mais aussi une histoire de la prison invisible – par l'absence des objets. Certains objets sont documentés, résultats de la conservation par les directeurs de prison, par certains surveillants devenus collectionneurs et par l'administration pénitentiaire en général et qui explique la constitution de fonds très complets – par exemple la collection des uniformes des personnels pénitentiaires, récemment agrandie par le don d'un ancien surveillant⁷⁴. Mais à l'inverse, des traces très minces des femmes détenues et des enfants en minorité les accompagnant ont été conservées, ne permettant pas de dresser une histoire matérielle de leur présence en prison – hormis par la présence de rares vêtements et objets.

Ces biais de conservation sont intéressants pour ce qu'ils révèlent d'une catégorie d'objets, dans cet « infra-patrimonial » qui nous apparaît important au sein du fonds conservé à l'ENAP : la patrimonialisation commençant par l'intérêt qu'un groupe porte à un objet, par le sentiment de l'intérêt et de la valeur de l'objet⁷⁵. Leur présence dans le fonds de l'ENAP atteste d'une première prise en compte de leur dimension patrimoniale : par leur identification, leur conservation et, pour certains, leur exposition au musée national des prisons à Fontainebleau et à l'espace Pierre Cannat à Agen). Pourtant, face au peu de connaissances élaborées pour une large partie du fonds, il faut s'attarder sur l'étape suivante du processus, qui réside dans la production de connaissances sur l'objet reconnu comme digne d'intérêt – à savoir la production de savoir sur l'objet et son monde d'origine, pour que la patrimonialisation permette l'accès collectif aux objets et à leurs signifiants.

⁷³ « La patrimonialisation est alors le processus par lequel un nouveau lien va être construit entre le présent et le passé. Cela signifie que deux conditions sont nécessaires à l'enclenchement de la patrimonialisation : et l'existence d'un intérêt social pour l'objet (cet objet fut-il immatériel), et la possibilité d'une connaissance de cet objet et de son monde d'origine. » in Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation » In : *Mémoire et nouveaux patrimoines* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2015 (généré le 10 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/oep/444>>. ISBN : 9782821853515. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.oep.444>.

⁷⁴ Christophe Diebold, *Histoire des uniformes de l'administration pénitentiaire*, Agen, Presses de l'ENAP, 2013.

⁷⁵ Jean Davallon, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », *op. cit.*

2. Le registre institutionnel

Le registre du patrimoine institutionnel réunit les objets conservés dans le fonds relevant de l'institution elle-même et qui appartiennent à une forme de patrimonialisation institutionnelle⁷⁶, documentant les gestes et usages en détention – uniformes, objets pour gestes quotidiens, objets servant au contrôle et à la sécurité. Il s'agit aussi de l'objet officiel, normalisé, documenté, précis, comme les insignes, les médailles, les armes dont l'institution garde trace et mémoire. Si l'on peut penser au premier abord que ce fonds est largement composé d'objets relatifs aux professionnels pénitentiaires, ils sont en réalité peu nombreux à renseigner l'ensemble des pratiques professionnelles, conduisant à une documentation partielle des métiers, notamment ceux auxiliaires (métiers du soin, de l'enseignement, pratiques sportives, culturelles et cultuelles, etc.). Peu d'« objets-témoins » permettent d'éclairer les conditions concrètes du fonctionnement des établissements pénitentiaires : les objets conservés, issus de l'administration pénitentiaire, renseignent principalement sur les gestes et dispositifs adressés aux détenus [ill. 11]. Difficile de dres-

► III. 11. Tableau d'occupation des cellules de la maison d'arrêt et de justice de Versailles, 19^e - 20^e siècle (cote 14.342), provenance maison d'arrêt et de Justice et de Versailles, Transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014. Elsa Besson.

⁷⁶ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine...*, op. cit.

ser grâce au fonds une histoire complète de la culture matérielle des personnels pénitentiaires, mais une histoire des contentions, des contrôles, des moyens de surveillance, des outils de reconnaissance via l'anthropométrie se distingue plus aisément – donc une histoire des détenus, de leurs corps soumis à la contrainte.

Dans ce registre institutionnel, une particularité propre à ce fonds est à souligner : ce sont les objets qui composent la « prison portative », les objets qui révèlent l'omniprésence et la mobilité des dispositifs carcéraux dans la prison, parcourue par d'incessants déplacements. Ceux des surveillants qui, dans le cadre de leur métier, transportent les moyens de contrôle et de surveillance des détenus et de leur propre travail, ceux, contraints, des détenus entre différents établissements [ill. 12], mais également au sein même de l'établissement.



► **III. 12.** Valise de l'indigent, milieu / fin 20^e siècle - début 21^e siècle (cote 21.019), provenance maison centrale de Saint-Martin-de-Ré, 2021. Mathieu Monceaux.

Le travail en détention s'avère aussi être mobile : selon les régimes de détention et selon la surpopulation, le travail en cellule a longtemps été imposé, dès les débats favorisant l'omniprésence de la partition cellulaire de l'espace carcéral, à partir des années 1830 [ill. 13].

Enfin, quelques objets permettent d'envisager le quotidien des personnels : téléphones, machines à écrire et tampons renvoient à la part non négligeable du temps consacré quotidiennement aux tâches administratives – entrées et sorties de détenus, procédures disciplinaires, rapports d'incidents, etc. Une dizaine d'objets seulement concernent le soin en détention – principalement des outils chirurgicaux.



► **III. 13.** Machine de pyrogravure, deuxième moitié du 20^e siècle (cote 14.525), provenance maison centrale de Saint-Maur, 1960, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014. Mathieu Monceaux.

3. Le registre supra-patrimonial

Le registre supra-patrimonial, relevant de l'extraordinaire par la nature des objets, leur dimension ou leur qualité, englobe notamment ce qui s'impose comme œuvre d'art, objet hors du commun, ou comme vestige historique et qui déborde les pratiques pénitentiaires habituelles et les gestes des populations captives. Il peut s'agir des pratiques artistiques en détention ou représentant la détention [ill. 14], des objets mémoriels relevant de l'histoire ou témoignant d'un évènement marquant, ou encore des vestiges monumentaux démontés à la suite de travaux ou de fermeture de prisons. Le « supra-patrimoine » comprend ainsi l'objet éloquent, voir « bavard » car monumental, voire encombrant. Pour autant, il est éloquent pour les spécialistes, mais sans doute pas pour un public peu averti – cette catégorie n'est pas à prendre à la légère, comme « acquise » et évidente.



► III. 14. Maquette d'un bateau à voiles, premier quart du 21^e siècle (cote 21.018), provenance maison d'arrêt d'Agen, 2021. Mathieu Monceux.

Dans cette catégorie se retrouvent des objets hors du commun qui nécessitent une place particulière, par leur origine et les conditions de leur fabrication, par leur témoignage d'une histoire punitive et pénitentiaire sombre – et de fait la dimension politique afférente. Par exemple, les objets issus des bagnes, façonnés par des bagnards soumis à la punition de l'exil et du travail forcé, rarement conservés et réunis dans un même fonds, permettent d'esquisser l'histoire de leur «vie sociale⁷⁷» et de comprendre la marchandisation qui s'établit dans cet espace punitif d'une grande violence entre bagnards et personnels pénitentiaires. C'est aussi un éclairage majeur sur les dissymétries à l'œuvre entre les condamnés : se monnayent par ces objets des faveurs, des petits arrangements qui profitent aux artistes-bagnards, certains renommés à l'instar de Francis Lagrange.

Les objets illicites, saisis lors des fouilles de détenus ou de cellules, ne peuvent également pas être occultés, car cela nous priverait de la compréhension d'un pan entier de la prison : violences, toxicomanies, rackets, communications avec l'extérieur et trafics se révèlent à l'aune de ces objets interdits, conservés par les personnels pénitentiaires et allant de la brosse à dent taillée en pointe à la corde fabriquée en draps de lit déchirés et tressés ensemble [ill. 15].



► III. 15. Boîte métallique de cigarettes transformée en poste de radio, deuxième moitié du 20^e siècle (cote 14.522), provenance maison centrale de Saint-Maur, transfert MNP Fontainebleau, 2013-2014 et Code pénal avec un téléphone à l'intérieur, début 21^e siècle (cote 19.019), provenance maison d'arrêt de Tulle, 2019. Mathieu Monceaux.

⁷⁷ Arjun Appadurai (dir.), *La Vie sociale des choses : les marchandises dans une perspective culturelle*, Dijon, Les presses du réel, 2020.

III

La prison uniforme, la prison singulière : approches complémentaires pour une histoire matérielle de la prison

Dans l'ouvrage *La prison illustrée* de Jean-François Alonzo, trois parties organisent le propos, « Les structures », « Les personnels », « Les détenus » : si cette répartition a du sens pour une histoire générale de la prison, cela semble moins opérant pour une entrée dans l'histoire de la prison par les objets et par les enjeux patrimoniaux. En effet, il s'agit plutôt d'interroger le fonds lui-même et de ne pas plaquer des catégories préétablies : à partir des trois registres permettant d'envisager le caractère patrimonial d'objets aux origines et aux destinations très hétéroclites, deux catégories se dégagent à ce stade, qui divisent le fonds de façon inégale mais à mon sens pertinente : il s'agit d'une part d'une catégorie que l'on pourrait nommer la prison uniforme, de l'autre une catégorie qui pourrait être désignée comme *la prison singulière*. C'est une proposition de classement offrant la possibilité d'envisager à la fois des objets en série et des objets uniques, la collection oscillant entre ce qui uniformise (le temps, l'espace, les corps, les pratiques) et ce qui singularise (les pratiques artistiques, les tentatives d'évasion, ou encore le bricolage).

Envisager ce fonds à partir des trois registres patrimoniaux évoqués plus haut, chacun décliné selon les deux catégories *singulier* et *uniforme*, permet de souligner l'ambivalence propre aux objets conservés et d'ouvrir à une multitude d'entrées réunissant des objets par-

fois assez différents, mais dont le dialogue peut s'avérer fécond. Par exemple, dans le registre de l'infra-patrimoine et au sein de la catégorie de la *prison singulière*, on peut identifier un ensemble d'objets relevant de la «prison miniature», en réduction : des maquettes d'architecture de cellules et de prisons, un pied-de-biche de poche, des bons de cantines transformés en pailles et devenus voilier battant pavillon portugais. Dans cette idée du «magasin de la prison», de la même manière que celle suivie par les auteurs du *Magasin du monde*⁷⁸, le choix est difficile à opérer parmi un ensemble foisonnant pour éclairer de façon actualisée la prison française, dont l'histoire est bien connue et étudiée par de nombreux champs disciplinaires. Par ces différentes entrées, nous espérons ouvrir la recherche à une approche renouvelée permettant d'esquisser une histoire matérielle de la prison.

1. Les multiples à visée uniformisante

En effet, une caractéristique majeure de ce fonds est l'origine double de la production des objets : d'une part, ce sont les structures pénitentiaires qui sont productrices des objets conservés et ce sont là souvent des objets produits en série (uniformes, insignes, objets servant le contrôle des détenus, leur surveillance, leur contention, objets servant la vie quotidienne en détention fabriqués par la régie de l'AP, etc.). Cette catégorie d'objets se retrouve dans l'ensemble des établissements pénitentiaires et ne varie qu'en fonction de leurs modernisations successives : du téléphone en bakélite au talkie-walkie, des uniformes en laine épaisse, des robes, jupes et chemisiers pour les femmes, aux tenues contemporaines unisexes. Ces objets issus de l'administration pénitentiaire forment des entrées multiples dans le fonds, parfois des doublons et représentent la plus grande part du fonds et peut-être la mieux documentée par les ouvrages édités au sein de l'ENAP (sur les uniformes, sur la santé en milieu carcéral, sur l'histoire de l'administration pénitentiaire, etc.⁷⁹).

⁷⁸ Pierre Singaravélou et Sylvain Venayre (dir.), *Le magasin du monde*, Paris, Fayard, 2020.

⁷⁹ Christophe Diebold, *Histoire des uniformes...*, op. cit. ; Paul MBanzoulou (coor.), *Les métiers pénitentiaires : enjeux et évolutions*, Agen, Les presses de l'ENAP, 2014 ; Jean-François Alonzo, Jack Garçon, Isabelle Guérineau, *La Santé en milieu carcéral : Aperçus historiques sur la santé en prison du 19^e siècle à nos jours*, Agen, Les Presses de l'Enap, 2013.

Les objets liés aux pratiques professionnelles

incarnation des matérialités de la prison

Cette partie du fonds révèle qu'à partir du XIX^e siècle, une uniformisation des pratiques professionnelles et du traitement du détenu (uniformes, objets quotidiens, contrôle du corps avec le bertillonage et enfermement cellulaire) accompagne un contrôle strict des formes architecturales et des mobiliers (matériau, notamment visible dans le fonds pour les bagnes guyanais, portes et œilletons, lits et bat-flanc, box cellulaire, serrures). En appréhendant ainsi le fonds, des objets incarnant les «matérialités de la prison» se révèlent, au prisme du registre du multiple : portes, briques, plans, maquettes, etc. Ces fragments de l'architecture et de la conception architecturale sont également des survivances inespérées car aucune règle de conservation particulière ne concerne ces mobiliers ou ces représentations graphiques de l'architecture, hormis les plans des édifices qui sont eux conservés aux Archives Nationales pour certains et pour la majorité aux archives départementales (pour les maisons d'arrêt, construites par les départements à partir de la circulaire Montalivet en 1810). Pourtant, si ces objets sont souvent familiers, connus des personnels et des usagers de la prison, ils n'en restent pas moins souvent méconnus des personnes peu familières de la prison et ne manquent pas d'intérêt pour comprendre précisément le quotidien carcéral, depuis le XIX^e siècle.

2. L'unique

À l'opposé, le fonds de l'ENAP conserve des objets singuliers, pour certains irréductibles à la prison, pour d'autres produits par et dans la prison : certains objets permettent de retracer des histoires personnelles, des évènements officiels ou tragiques, des tentatives d'évasions et gardent traces de gestes artistiques ou illicites. Certains sont à ce titre propres à l'univers carcéral (yoyo, machine à tatouer artisanale, transistors de fortune) quand d'autres sont des «objets transfuges», permettant l'exil de la prison, par l'imaginaire tout du moins : la forêt amazonienne guyanaise peinte par des bagnards, Cahors et son célèbre pont représentés par un détenu de la maison d'arrêt, la maquette d'un voilier, une babouche-cendrier de poche. Dans cette catégorie, des objets autobiographiques sont identifiables, plus «bavards» que d'autres : par exemple, le caillou sculpté du prisonnier politique Baron à Clairvaux pendant la Commune de Paris ou l'autoportrait peint par Francis Lagrange.

La prison est souvent désignée à partir de la notion d'hétérotopie forgée par Michel Foucault⁸⁰ et ces objets issus de différents lieux

⁸⁰ Michel Foucault, «Des espaces autres», *Dits et Écrits II*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1571-1581 (1^{ère} parution 1984).

Tableau, maquette et sculpture

réalisées par
des personnes
détenues

de détention transgressent l'espace de la prison par leurs caractéristiques et font basculer la « carcéralité » qui les a vu naître dans un ailleurs qui les lieut à des évènements extérieurs à la prison – propres à l'histoire nationale ou à des histoires individuelles. Ainsi, sans méconnaître ni mésestimer les autres approches possibles, le regard patrimonial sur ce fonds peut gagner à envisager les objets à travers cette approche bicéphale. Le fonds peut alors être compris depuis les actions de l'administration pénitentiaire autant que depuis les activités des détenus, mais aussi dans le temps long comme dans celui, court, du surgissement de l'imprévu, afin d'ouvrir par ce moyen à des catégories historiques stimulantes. Par exemple, l'histoire événementielle de la prison ou l'histoire plus linéaire de l'institution se dessinent à travers l'inertie des pratiques qu'impose le cadre administratif, comme le bertillonage par exemple.

3. L'anecdote et le symbole

Deux objets incarnent une ambivalence propre à la prison, que traduit la composition du fonds étudié, et ont été retenus pour ouvrir la partie des notices détaillées : il s'agit de deux clés, la première est hors d'échelle, issue de la maison d'arrêt de Riom, et s'insère dans une énorme serrure incarnant la prison telle que l'on l'imagine ; la seconde est détournée de sa fonction première, comme un pied-de-nez à la fonction carcérale, rendue somme toute à une fonction de presse-papier très prosaïque, banale, anodine. Ouvrir la recherche, littéralement et métaphoriquement, par ces deux clés, c'est reconnaître leur caractère inhérent à la prison, à la fois essentiels pour faire tenir le principe même de l'enfermement et clins d'œil à ce que la recherche soulève d'énigmes et de non-dits, d'histoires indicibles, dont la clé est pour l'instant introuvable.

À partir de la clé exceptionnelle de la porte principale de la maison d'arrêt de Riom : on entre dans l'univers typique des objets de la prison, objets-témoins emblématiques et porteurs de fantasmes, mais en gardant à l'esprit les multiples clés, portées à la ceinture des uniformes revêtus par les personnels pénitentiaires. Le fonds de l'ENAP renferme en effet des clés de toutes époques, formes, tailles, usages : ces deux clés sont à vrai dire aux antipodes de la collection, opposées à celles destinées à clore à double tour les portes de celles en passant par les clés des boîtiers des contrôleurs de rondes à celles des menottes. Ce fonds est alors complexe, miroir de la prison et de ses ambiguïtés : lieu de la punition et du rachat social, peine spatiale aux murs servant de supports à des évasions imaginaires...

Conclusion

dresser le « Magasin de la prison⁸¹ » par la micro-histoire des objets pénitentiaires

- Si la détermination des valeurs du fonds – historiques, mémorielles, artistiques, d'usage – est en soit un chantier ardu, il est aussi impossible d'en faire une histoire matérielle complète, tant l'entreprise est vaste. Néanmoins, grâce à une sélection d'une cinquantaine d'entrées du fonds de l'ENAP, il est possible d'esquisser une micro-histoire de la prison par les objets. D'exhaustivité, il ne saurait être question mais un portrait à multiples entrées des prisons est plus envisageable – car il faut rappeler que ce fonds est partiel. Le portrait patrimonial et micro-historique des prisons qui en résulte est nécessairement inachevé et ouvert à des recherches futures, indispensables pour compléter ce qui est ici une première ébauche. Le travail mené ici vient donc participer à la constitution d'une « patrimonialisation productrice d[u]e savoir[s] » : notamment pour enrichir l'histoire des prisons grâce à la dimension matérielle, décisive pour mieux saisir les continuités et les ruptures dans la prise en charge des détenus et dans les pratiques pénitentiaires. La difficulté est que pour partie, ces objets du patrimoine matériel sont orphelins, sans étude, sans fiches, sans catalogue ni ouvrages.

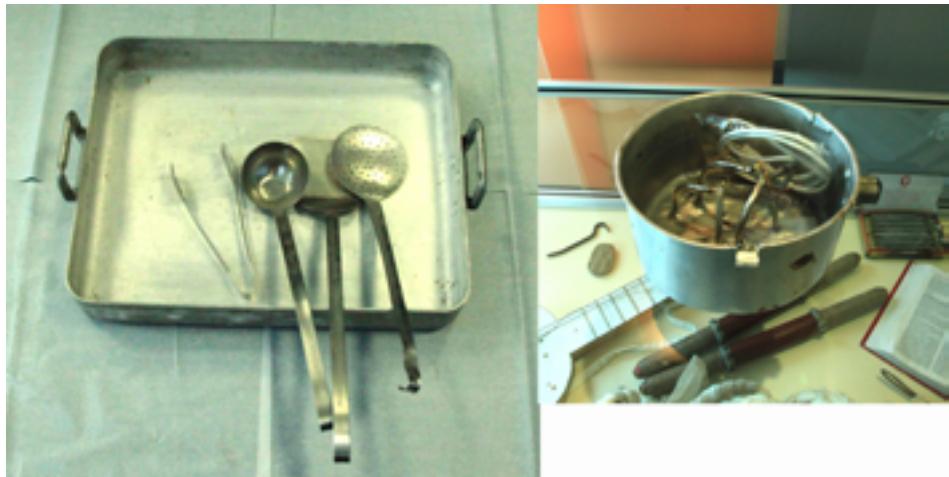
⁸¹ Pierre Singaravélou et Sylvain Venayre (dir.), *Le magasin du monde. La mondialisation par les objets du XVIII^e siècle à nos jours*, op. cit.

À ce titre, l'étude contextualisée des objets est nécessaire et à poursuivre, afin de proposer des pistes pour une histoire des individus usagers de la prison, de leurs pratiques quotidiennes, des routines et des faits exceptionnels, pour mieux comprendre les façons dont les politiques pénitentiaires résonnent dans les lieux et sur les objets des prisons françaises. L'approche proposée est celle de l'anthropologie historique qui s'appuie sur des références contemporaines : Manuel Charpy, Pierre Singaravélu et Sylvain Venayre sont des historiens particulièrement actifs dans le domaine de l'histoire culturelle, notamment menée à partir de l'étude des objets⁸². Aux premiers temps de la recherche, des panels d'objets sont apparus remarquables : par leur ancienneté et leurs caractéristiques révélatrices des pratiques punitives du XVIII^e siècle et d'une partie du XIX^e siècle, par leur pouvoir d'évocation de la vie quotidienne des détenus (les métiers, les outils et les produits fabriqués dans les prisons à caractère industriel par exemple), par l'histoire matérielle des pratiques professionnelles, par la dimension spatiale de l'espace d'enfermement que certains objets incarnent, par la représentation de la prison elle-même qu'offrent certains des objets répertoriés (dessins de la prison par les détenus, photographies et relevés des graffitis, peintures murales réalisées par les détenus à la demande de l'institution, etc.).

En s'appuyant sur les objets particulièrement évocateurs pour dresser plusieurs récits complémentaires, l'étude s'inscrit dans plusieurs champs de l'histoire, distingués en trois principales perspectives, permettant d'esquisser :

- une histoire de l'art des prisons françaises « depuis le bas » grâce à une micro-histoire de traces matérielles sur l'architecture (graffitis, peintures murales, etc.) et des représentations de la prison (dessins, maquettes) ;
- une histoire sociale des pratiques professionnelles imposées et libres, permettant de réinvestir une histoire sociale des pratiques professionnelles, à partir des vêtements, des textes, des photographies et des objets conservés. L'histoire du travail pénitentiaire et des professions – pénitentiaires, médicales, cultuelles – peut ainsi être éclairée par l'histoire matérielle [ill. 16] ;

⁸² Pierre Singaravélu et Sylvain Venayre (dir.), *Histoire du monde au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2017 ; Gil Bartholeyns et Manuel Charpy, *L'étrange et folle aventure du grille-pain, de la machine à coudre et des gens qui s'en servent*, Paris, Premier Parallèle, 2021 (Carnets Parallèles).



► III. 16. Ustensiles de cuisine, 20^e siècle (17.027, 17.029, 17.031, 17.032), provenance maison d'arrêt de Riom, 2015 et réchaud bricolé en détention, deuxième moitié du 20^e siècle (cote 15.162), provenance maison d'arrêt de la Santé (Paris), 2015. Elsa Besson.



► III. 17. Instruments anthropométriques, 20^e siècle (14.608, 14.616, 14.627). Transfert MNP Fontainebleau, 2013/2014, ENAP / CRHCP.

- une histoire des individus détenus et de leurs corps, rebelles et disciplinés, marqués et scrutés – à travers les objets conservés ayant trait à la phrénologie⁸³ et principalement à l'anthropologie criminelle⁸⁴ : instruments de mesures anthropométriques et représentations physiques (photographie judiciaire notamment) [ill. 17]

Par ces différents axes de la recherche historique, parfois intriqués, une histoire matérielle et culturelle de la prison française est à poursuivre, les objets mobiliers et les fragments architecturaux conservant une mémoire précieuse non seulement pour l'institution pénitentiaire elle-même, mais aussi plus largement pour toute personne intéressée par la question de la justice et de la punition. Aidée par le travail d'historiens confirmés sur la III^e République et les pratiques pénitentiaires et par les thèses récemment soutenues par de jeunes chercheurs⁸⁵, cette recherche peut ainsi compléter la connaissance des dispositifs pénitentiaires et des gestes quotidiens propres à l'univers carcéral, indispensables pour assurer une meilleure considération patrimoniale.

Cette recherche a voulu se placer dans les pas de ce que proposait Dominique Kalifa face à l'« ailleurs social », que constitue l'ensemble des thématiques qui lui étaient chères (le crime, la prison, le bagne, les marginaux ou encore les apaches)⁸⁶. Cette recherche

⁸³ Marc Renneville, *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Empêcheurs de penser en rond, 2000 ; Marc Renneville, « Le délit du corps en criminologie ». Du « type criminel » au « type criminel », in Nicolas Queloz et al. (dir.), *La criminologie. Évolutions scientifiques et pratiques : hier, aujourd’hui et demain*, Zurich, Ruegger et Verlag, 2004, p. 71-84.

⁸⁴ Martine Kaluszynski, *La criminologie en mouvement : naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIX^e siècle : autour des «Archives de l'Anthropologie criminelle» d'Alexandre Lacassagne*, Université Paris 7, sous la direction de Michelle Perrot, 1988 ; Marc Renneville, « « C'est à la prison à reconnaître les siens » », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, mis en ligne le 16 mai 2014, consulté le 21 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2717> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.2717>

⁸⁵ Des thèses récentes permettent de poser un cadre socio-économique très précis de périodes historiques moins connues, complétées par l'histoire des détenus, des personnels et des pratiques professionnelles : Elsa Génard, *À la peine. Une histoire sociale des interactions carcérales (France, années 1910-années 1930)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Dominique Kalifa et Claire Zalc, Université Paris 1, 2021 ; Melchior Simoni, *Sociologie économique des lieux d'enfermement en France (19^e-20^e siècles). Richesse, surveillance et correction morale*, thèse de doctorat en sciences sociales et philosophie de la connaissance sous la direction de Philippe Steiner, Université Paris 4, 2020.

⁸⁶ Dominique Kalifa, « Face à l'« ailleurs social », *Écrire l'histoire* [En ligne], 8 | 2011, p. 53, mis en ligne le 11 octobre 2014, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/elh/538> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/elh.538> : « À partir de quel moment l'historien passe-t-il du nécessaire « exposé des faits » à l'étalage complaisant ? Ces questions m'ont troublé, mais j'ai finalement décidé de suivre ici les propositions d'Alain Corbin. Déplorant la pruderie qui les fait souvent reculer devant l'horrible, l'ignoble, l'obscène, au risque d'aseptiser et de déréaliser les phénomènes qu'ils étudient, Corbin a en effet invité les historiens à ne jamais céder à la « cécité imposée par le sentiment d'horreur ». Esquiver les images et les évocations les plus brutales, c'était se priver de comprendre la spécificité de ces représentations, donc leur nature et leur signification historiques, les abandonner à une historiographie pittoresque qui, elle, les décrit sans les expliquer »

a voulu emboîter le pas à ce qu'il évoquait en 2011 à propos de la responsabilité de l'historien et des pouvoirs publics, incitant à ne pas baisser les yeux face à la pars *destruens* de l'histoire carcérale française. D'autres travaux d'historiens ont été autant d'aides à ce travail : on citera notamment Alain Corbin, pour sa démarche mise en œuvre pour cerner les «engloutis» de l'histoire⁸⁷. Le financement de cette recherche est ainsi le signe de l'intérêt de la direction de l'administration pénitentiaire pour ce patrimoine dont elle est détentrice et qui, suivant à nouveau Jean Davallon, ne peut exister que par l'institution :

«Les objets patrimoniaux du patrimoine matériel ont donc une double origine : la production de l'objet et la patrimonialisation productrice du savoir. **Les objets patrimoniaux qui sont conservés par les institutions, exposés et transmis**, ne se réduisent donc pas, comme on le pense trop souvent, à la seule réalité matérielle des objets matériels venus du passé, mais **sont des dispositifs culturels, des ensembles signifiants, composés de réalités hétérogènes** : objets matériels certes, mais aussi fiches descriptives, enregistrements, comptes-rendus de recherche, catalogues, ouvrages, etc. **Comme les autres objets culturels, les objets patrimoniaux n'existent donc pas en dehors des institutions qui les produisent comme objets signifiants**⁸⁸.»

D'ailleurs, et c'est tout l'intérêt de ce fonds, ce n'est pas parce qu'un objet est conservé qu'il entre nécessairement dans le processus de patrimonialisation, certains pouvant être perçus avant tout comme des «objets de curiosité» plutôt que comme des objets patrimoniaux d'emblée identifiables.

Dans une certaine mesure, le fonds a ainsi cette particularité qui le rapproche des cabinets de curiosités, dont la mode est grande en Europe à partir des XVI^e et XVII^e siècles, appréciés pour leurs dimensions hétéroclites, associant le spectaculaire à l'étrange ou au

⁸⁷ Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu*, Paris, Flammarion, 1998.

⁸⁸ Jean Davallon, «Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation», art. cit.

bizarre. Certains objets ont des origines méconnues, des conditions de fabrication non documentées, des parcours incertains : dans ce cas, l'intérêt est manifeste de réfléchir à leur processus d'entrée dans le patrimoine, non pas en prenant le patrimoine comme une « valeur-refuge », un réflexe occidental qui tend à regarder le monde sous l'angle du « tout-patrimonial », mais en rendant patrimoniaux des objets carcéraux qui, par leur origine, sont difficiles voire impossibles d'accès, et dont la patrimonialisation permet la recherche – historique, sociologique, ethnologique, etc.

Le fonds témoigne de risques passés à ne pas reproduire, notamment celui de laisser la collection se morceler, voire se disperser⁸⁹. À l'autre extrémité, le risque peut aussi provenir de la muséographie à venir : il ne faudra pas produire un simulacre d'histoire et il sera important d'être attentif à ne pas tomber dans le spectaculaire et l'outrance, afin de regarder, d'exposer et de transmettre cette collection pour ce qu'elle est – à savoir une fabrication contemporaine – et non pour ce qu'elle fabriquerait à propos du passé⁹⁰.

Il faudra encore réfléchir aux enjeux de la patrimonialisation de ce fonds, dont on a tenté de cerner dans un premier temps ici les enjeux patrimoniaux. Suivant l'historien de l'architecture Jean-Michel Leniaud, la patrimonialisation concerne un objet qui aurait perdu sa valeur d'usage et qui serait réapproprier par la valeur patrimoniale par le biais de « médiateurs » : cette définition s'intéresse aux modalités de production de ce statut, qui n'est pas aisément transposable à l'ensemble des objets étudiés. En effet, dans le cas du fonds mobilier de l'administration pénitentiaire, une partie de ces objets ont gardé leur valeur d'usage, même si pour certains cette valeur a été modernisée, actualisée – mais pour certains, cette définition de la patrimonialisation est pertinente, dans le sens où la production et la précision des savoirs ont eu lieu en aval.

⁸⁹ Archives du MNP, ENAP, inventaire Musée pénitentiaire installé à Fleury-Mérogis daté du 5 mars 1986, mention de 93 sabres, dont il reste aujourd'hui 5 exemplaires. *Idem* si l'on se réfère au dossier d'inventaire intitulé « Naturalisation et écailles » : ensemble d'objets en écailles, animaux et poissons empaillés, entièrement disparus, dont les provenances étaient ultra-marines.

⁹⁰ Jean Davallon, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », *art. cit.*, p. 105 : « La muséographie introduit une théâtralisation qui fait disparaître les mutations des mémoires plurielles du social, aboutissant à la production d'un « simulacre ». La « pulsion collective muséophile », qui opère cette spectacularisation à travers une production d'images et une mobilisation des objets, produit une fiction de l'échange symbolique présent dans le groupe social d'origine. Ainsi, elle transforme le rapport au temps, d'un temps caractérisé par des événements à une répétition, une éternité : le présent peut ainsi être du passé et ou du futur. »

Pour conclure sur les origines et ouvrir sur l'avenir de la méthode de patrimonialisation pour le mobilier carcéral français, il faudra aussi garder en tête que

« [...] se pose alors la question du passage de l'individu au collectif dans le processus de patrimonialisation. Les valeurs (qui sont souvent dans le registre du discours) se transforment en critères quand le patrimoine est officiellement conservé par le collectif. On peut donc s'interroger sur le passage successif entre valeurs subjectives (dont la mémoire fait largement partie) de l'individu face à un objet « patrimonialisable » et critères collectifs de sélection (davantage basés sur l'histoire et la mémoire véritablement collective) de l'objet qui devient par exemple un patrimoine national ou international⁹¹. »

Faut-il se diriger vers un musée de société, avec un fonctionnement participatif permettant de solliciter les différentes catégories d'usagers de la prison⁹² ? Et pour rendre ce fonds propre à une connaissance et à une transmission plus large, il faut garder en tête que dans ce processus, l'implication des populations ou des groupes à la marge, dans des situations de domination, est à défendre, face à l'importance des structures internationales (UNESCO, ICOMOS) et nationales (MH, Inventaire, etc.) qui tendent à imposer les normes patrimoniales. On pourrait d'ailleurs ajouter que les lieux considérés comme marginaux doivent être également à défendre, dans une société qui accorde encore peu d'attention aux édifices carcéraux, sauf exception. Dans ce sens, un musée de société peut endosser le rôle de dévoiler au mieux l'histoire carcérale française, en incluant les populations muettes – détenus et personnels pénitentiaires, encore trop peu représentées dans l'actuel fonds et nécessitant une prise en compte toujours renouvelée⁹³.

⁹¹ Christine Bouisset, Isabelle Degrémont, « Postface. Mémoire du patrimoine ou patrimoine aide-mémoire ? » In : *Mémoire et nouveaux patrimoines* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2015 (généré le 10 octobre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/oep/460>. ISBN : 9782821853515. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.oep.460>.

⁹² Julia Ferloni et Emilie Sitzia, « Quand le musée de société donne du pouvoir : enjeux de la construction participative d'expositions au Mucem », *Culture & Musées* [en ligne], 39 | 2022, mis en ligne le 01 juin 2022, consulté le 24 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/7888> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/culturemusees.7888>

⁹³ Julien Bondaz, Cyril Isnart et Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial », *Civilisations* [en ligne], 611 | 2012, mis en ligne le 30 décembre 2012, consulté le 19 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/civilisations/3113> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/civilisations.3113> : « [...] les patrimonialisations forment des processus complexes de sélection et de requalification, mettant en jeu des valeurs plus ou moins partagées, reconnues et établies au fil du temps. Pour qu'une chose devienne du patrimoine, des opérations juridiques, technologiques et symboliques sont nécessaires, des processus affectifs et cognitifs doivent être mis en place qui ne vont jamais de soi, et le résultat espéré, la transmission, demande une mise à jour constante. »

Les récits sont à l'origine même de la fabrication du patrimoine : ce dernier est avant tout une question de discours, à visée performative, car ces derniers ne préexistent pas, la notion de patrimoine se construit par les récits⁹⁴. Cette conscience du récit patrimonial permettrait de comprendre et de rendre compte de la complexité du fonds, de son existence « par défaut » en l'absence de systématisation de la collecte, par la faible traçabilité des objets, par une valorisation en attente. Pourtant, la recherche n'appelle ni sacralisation, ni misérabilisme : les objets de l'infra-ordinaire comme ceux de l'extra-ordinaire sont à prendre en considération à égale mesure, mais en cernant ce que certains peuvent dire très fort une histoire événementielle, d'autres à bas bruits, car modestes et taiseux. Il faut ici adopter ce que d'autres ont déjà initié : en investissant depuis peu des sujets jugés trop fragiles auparavant, plusieurs chercheurs nous engagent à interroger les « archives sans qualités », lacunaires, elliptiques, à première vue peu intelligibles⁹⁵. « [Que] faire de tels documents qui se dérobent à la classification ? Comment interroger ces textes épars et presque anonymes⁹⁶? ». Le fonds conservé à Agen ouvre grand la voie à de telles pistes de recherche.

En France, un seul lieu d'exposition consacré à l'histoire de la justice des enfants est ouvert, depuis 20 ans⁹⁷. En 2023, c'est à la prison de Fresnes qu'un lieu de mémoire a été créé, au rez-de-chaussée d'un des pavillons destinés aux logements des gardiens, construits en même temps que les différents bâtiments de détention à la toute fin du XIX^e siècle : l'idée est de préserver et de communiquer l'histoire et la mémoire de la prison, dans un lieu originel, et de collecter de nouveaux objets afin de compléter la collection. Une cellule y est notamment reconstituée et les publics scolaires sont attendus dans cet espace d'exposition qui engage un parcours à travers la mémoire de la prison, depuis sa construction, en passant par les heures particulièrement sombres de la Seconde Guerre mondiale.

⁹⁴ Julie Deschepper, « Notion en débat. Le patrimoine », *Géoconfluences*, mars 2021. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/patrimoine>

⁹⁵ Philippe Artières, Miettes. *Éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales-Gallimard, 2016.

⁹⁶ Nicole Edelman, « Philippe ARTIÈRES et Jean-François LAÉ, Lettres perdues. Écriture, amour et solitude, XIX^e-XX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 25 | 2002, mis en ligne le 27 août 2008, consulté le 26 octobre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/442>; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.442>; Philippe Artières, Jean-François Laé, « L'enquête, l'écriture et l'arrière-cuisine. Chronique d'une enquête sur une correspondance », *Genèses*, 2004/4 (no57), p. 89-109.

⁹⁷ Véronique Blanchard, « D'un centre d'observation à un lieu d'exposition. Histoire(s) et mémoire(s) dans les murs de la justice des enfants », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 14 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14758> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14758>

Espérons que s'ouvrira prochainement à Agen un lieu d'exposition dédié aux mémoires et aux histoires pénitentiaires, largement ouvert au public et comprenant aussi bien les populations pénales majeures, masculines et féminines, que les personnels pénitentiaires, afin d'envisager l'ensemble des registres dont nous avons évoqué quelques pistes modestes dans cette recherche et qui mériteraient d'être encore élargies.



Bibliographie

- Espaces Temps, 74-75, 2000. « Transmettre aujourd’hui. Retour vers le futur », sous la direction de Philippe Dujardin, Patrick Garcia et Bénédicte Goussault. www.persee.fr/issue/espat_0339-3267_2000_num_74_1
- *L'impossible photographie. Prisons parisiennes (1851-2010) [catalogue d'exposition]*, Paris, Paris-Musées, 2010.
- « Le patrimoine de l'enfermement », *Monumental, revue scientifique et technique des monuments historiques*, Centre des monuments nationaux, Éditions du Patrimoine, 2018, n° 1.
- Association française pour l'histoire de la justice, *La justice en ses temples: regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris, Errance. Art et patrimoine, 1992.
- Ader Basile et Geraci Cindy, « Le Musée du Barreau de Paris, histoire et avenir », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 14 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14694> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14694>
- André Marc, *Une prison pour mémoire. Montluc, de 1944 à nos jours*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2022.
- Alonzo Jean-François, Garçon Jack, Guérineau Isabelle, *La Santé en milieu carcéral : Aperçus historiques sur la santé en prison du 19^e siècle à nos jours*, Agen : Les Presses de l'Enap, 2013.
- Alonzo Jean-François, *La prison illustrée de 1789 à nos jours*, Agen, Presses de l'ENAP, 2023.
- Appadurai Arjun (dir.), *La Vie sociale des choses : les marchandises dans une perspective culturelle*, Dijon, Les presses du réel, 2020.
- Artières Philippe, *Miettes. Éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales-Gallimard, 2016.
- Artières Philippe et Laé Jean-François, *Lettres perdues. Écriture, amour et solitude, XIX^e-XX^e siècle. La vie quotidienne*, Paris, Éditions Hachette, 2003.
- Artières Philippe, Laé Jean-François, « L'enquête, l'écriture et l'arrière-cuisine. Chronique d'une enquête sur une correspondance », *Genèses*, 2004/4 (no57), p. 89-109. DOI : 10.3917/gen.057.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-4-page-89.htm>
- Babelon Jean-Pierre et Chastel André, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994.
- Bartholeyns Gil et Charpy Manuel, *L'étrange et folle aventure du grille-pain, de la machine à coudre et des gens qui s'en servent*, Paris, Premier Parallèle, 2021.
- Bendjebar André, *Les Peintres du bagne*, Agen, Les Presses de l'Enap, 2019.
- Besson Elsa, *Logiques spatiales et logiques pénales : constructions, acteurs et diffusion de l'architecture carcérale en France (1770-1950)*, thèse de doctorat en histoire de l'architecture sous la direction d'Hélène Jannière et de Martine Kaluszynski, Université Rennes 2, 2021.

- Besson Elsa, « Histoire, architecture et mémoire au seuil de la prison : dispositifs scénographiques et enjeux patrimoniaux au Castelet à Toulouse au XXI^e siècle », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 01 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14502> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14502>
- Besson Elsa, « L'architecture carcérale française à l'aune de la cellule. Origines, mythes et constances de la prison individuelle », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 28 mai 2020, consulté le 21 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/champenal/11652> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/champenal.11652>
- Besson Elsa, « Les paradoxes de la notion de patrimoine architectural des prisons ; évolutions historiques de la conception et du regard sur la prison bâtie », *Criminocorpus* [En ligne], 15 | 2020, mis en ligne le 14 septembre 2020, consulté le 13 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/7508> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.7508>
- Besson Elsa, « Quand la cellule devint la norme. Théories de l'architecture carcérale au XIX^e siècle », *Métropolitiques*, 2018. [En ligne: <http://www.metropolitiques.eu/Quand-la-cellule-de-vint-la-norme-Theories-de-l-architecture-carcereale-au-XIXe.html>]
- Blanchard Véronique, « D'un centre d'observation à un lieu d'exposition. Histoire(s) et mémoire(s) dans les murs de la justice des enfants », *Criminocorpus* [En ligne], Sombre patrimoine, patrimoine sombre. Mémoires et histoires de justice, mis en ligne le 31 janvier 2024, consulté le 14 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/14758> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14758>
- Bondaz Julien, Isnart Cyril et Leblon Anaïs, « Au-delà du consensus patrimonial », *Civilisations* [En ligne], 61-1 | 2012, mis en ligne le 30 décembre 2012, consulté le 19 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/civilisations/3113> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/civilisations.3113>
- Bonnot Thierry, *La vie des objets*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la culture, 2002. <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsh.4118>
- Borges Viviane et Sepúlveda Dos Santos Myrian, « Notes sur le patrimoine carcéral au Brésil : conflits entre mémoires et effacements », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 08 septembre 2021, consulté le 29 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/9763> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.9763>
- Bouisset Christine, Degrémont Isabelle, « Postface. Mémoire du patrimoine ou patrimoine aide-mémoire ? » In : *Mémoire et nouveaux patrimoines* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2015 (généré le 24 septembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/oep/460>>. ISBN : 9782821853515. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.oep.460>
- Branco Patrícia, Dumoulin Laurence, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », *Droit et société*, 2014/2 (n°87), p. 485-508. DOI : 10.3917/drs.087.0485. URL : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2014-2-page-485.htm>

- Bruslé Tristan et Morelle Marie, « Objets et enfermement », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. XI | 2014, mis en ligne le 12 juillet 2014, consulté le 23 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/champenal/8884> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/champenal.8884>
- Carle Zoé et Philippy Jean-Fabien, « Les Baumettes au musée : anciens et nouveaux objets patrimoniaux, de la guillotine aux graffitis », *In Situ* [En ligne], 46 | 2022, mis en ligne le 16 janvier 2022, consulté le 14 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/34052> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.34052>
- Carlier Christian, *Histoire du personnel des prisons françaises, du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, l'Atelier, 1997.
- Chelini-Pont Blandine, « L'architecture judiciaire comme patrimoine commun », Colloque Le Patrimoine culturel européen, Centre d'éthique économique et des Affaires-Faculté de Droit et de Sciences Politiques, Feb 2018, Aix-en-Provence, France. hal-02478309
- Choay Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1992.
- Comité de quartier Saint-Michel Toulouse (dir.), *La prison Saint-Michel à Toulouse. En images, des origines à nos jours*, Toulouse, 2021.
- Choay Françoise, *Le patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*, Paris, Le Seuil, 2009.
- Daccache Michel et Sanchez Jean-Lucien (dir.), *Actes des journées d'études : Espaces de détention : territoires, patrimoines et lieux vécus, Criminocorpus* [En ligne], 15 | 2020, mis en ligne le 14 septembre 2020, consulté le 24 juin 2022, <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.7422>
- Dal Zotto Maryse et Palouzié Hélène (dir.), *Regards sur l'objet du XX^e siècle : La fragilité d'un patrimoine au présent*, Arles, Actes Sud, 2007.
- Davallon Jean, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation » In : *Mémoire et nouveaux patrimoines* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2015 (génééré le 24 septembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/oep/444>>. ISBN : 9782821853515. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.oep.444> .
- Davallon Jean, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal, p.. halshs-01123906
- Davallon Jean, « Produire les hauts lieux du patrimoine », dans : André Micoud éd., *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité*. Paris, CNRS Éditions, « Hors collection », 1991, p. 85-102. DOI : 10.3917/cnrs.micou1991.01.0085. URL : <https://www.cairn.info/des-hauts-lieux-9782222045892-page-85.htm>
- Deschepper Julie, « Notion en débat. Le patrimoine », *Géoconfluences*, mars 2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/patrimoine>
- Didi-Huberman Georges, *Ce que nous voyons, ce qui nous regarde*, Paris, Éditions de Minuit, 1992.

- Diebold Christophe, *Histoire des uniformes de l'administration pénitentiaire*, Agen, Presses de l'ENAP, 2013.
- Dieu François et Mbanzoulou Paul, *L'architecture carcérale : des mots et des murs*, Toulouse, Privat, 2011.
- Fabre Daniel (dir.), *Émotions patrimoniales*, Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013 (généré le 09 octobre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/distant.bu.univ-rennes2.fr/editionsmsmsh/3580>>. ISBN : 9782735117987. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmsh.3580>
- Filliot Philippe, « Trouver l'extraordinaire dans l'infra-ordinaire : pour une mystique profane ». *Sociétés*, vol. 126, no. 4, 2014, pp. 39-46, octobre 2023 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-societes-2014-4-page-39.htm>
- Foucault Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- Foucault Michel, « Des espaces autres », in *Dits et Écrits II*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1571-1581 (1^{ère} parution 1984).
- Genard Elsa, *À la peine. Une histoire sociale des interactions carcérales (France, années 1910-années 1930)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Dominique Kalifa et Claire Zalc, Université Paris 1, 2021.
- Genard Elsa et Simioni Melchior, « Une histoire politique des chiffres de la prison. Conception, production et usages de la Statistique pénitentiaire (1852-1939) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 73, n°4, 2018. DOI : 10.1017/ahss.2019.94. URL : <https://www-cairn-info.distant.bu.univ-rennes2.fr/revue-annales-2018-4-page-891.htm>
- Gensberger Sarah, Lefranc Sandrine, *À quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2017.
- Graf Franz, *Quelle histoire pour le projet de sauvegarde ? Pour une histoire matérielle du bâti moderne et contemporain*, Patrimoine et architecture, 2001.
- Guérin Anne et Perrot Michelle, *Prisonniers en révolte : Quotidien carcéral, mutineries et politique pénitentiaire en France*, Marseille, Agone, 2013.
- Guillaume Marc, *La Politique du patrimoine*, Paris, Éd. Galilée, 1980.
- Heinich Nathalie, *La fabrique du patrimoine : « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009 (généré le 09 octobre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsmsh/2642>>. ISBN : 9782735117772. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsmsh.2642>
- Heuillant-Donat Isabelle et Lusset Elisabeth, « Les Enjeux patrimoniaux d'une abbaye-prison en reconversion : le cas de Clairvaux », *In Situ* [En ligne], 48 | 2022, mis en ligne le 23 août 2022, consulté le 23 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/36020> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.36020>

- Heullant-Donat Isabelle, Claustre Julie et Lusset Élisabeth (dir.), *Enfermements : le cloître et la prison (VI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.
- Heullant-Donat Isabelle, Claustre Julie, Lusset Élisabeth et Bretschneider Falk (dir.), *Enfermements II. Règles et dérèglements en milieu clos (IV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.
- Higelin Audrey, *La prison pénale en France de 1791 à 1848 : élaborer l'espace de la réclusion*, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Laurent Baridon, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, 2011.
- Huard-Hardy Fabienne, *Le «Manuel» des prisons, regards sur les prisons de l'entre-deux guerres*, Agen, Les presses de l'Enap, 2017.
- Kalifa Dominique, «Face à l'«ailleurs social»», *Écrire l'histoire* [En ligne], 8 | 2011, mis en ligne le 11 octobre 2014, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/elh/538>; DOI : <https://doi.org/10.4000/elh.538>
- Kaluszynski Martine, «Alphonse Bertillon et l'anthropométrie» in Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Éd. Creaphis, 1987, p. 269-285.
- Kaluszynski Martine, «Le criminel sous le regard du savant», *Autrement*, série Mutations/sciences en Société, n°145, mai 1994, p. 74-87.
- Kaluszynski Martine, «Réformer la société. Les hommes de la société générale des prisons, 1877-1900», in *Genèses*, 28, 1997. Étatisations, sous la direction de Jean Leroy, p. 76-94. DOI : <https://doi.org/10.3406/genes.1997.1463> www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1997_num_28_1_1463
- Kaluszynski Martine, *La République à l'épreuve du crime : la construction du crime comme objet politique*, 1880-1920, Paris, L.G.D.J, 2002.
- Lambin Sandrine, *Prisons et prisonniers dans le département du Nord sous la Troisième République*, thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Jean-Paul Barrière, Université Lille 3, 2013.
- Lazzarotti Olivier, «Le patrimoine, une mémoire pas comme les autres», *L'Information géographique*, 2017/2 (Vol. 81), p. 12-31. DOI : 10.3917/lig.812.0012. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2017-2-page-12.htm>
- Madranges Étienne, *Les palais de justice en France - Architectures, Symboles, Mobilier, Beautés et curiosités*, Lexis Nexis, Paris, 2011.
- Madranges Étienne, *Prisons. Patrimoine de France*, Lexis Nexis, Paris, 2013.
- Martinet Aline, *Dans l'ombre des prisons : Système pénitentiaire et population carcérale dans la région des Alpes-Maritimes : XIX^e siècle - début XX^e siècle*, thèse de doctorat en histoire et civilisations des mondes moderne et contemporain sous la direction de Jean-Paul Pellegrinetti, Université Côte d'Azur, 2020.

- Massol-Kremer Virginie et Le Pottier Jean (dir.), *Regards sur le patrimoine multiple*, Paris, Arles, Erance ; Actes Sud ; Association des conservateurs des antiquités et objets d'art de France, 2020.
- Mbanzoulou Paul (coor.), *Les métiers pénitentiaires : enjeux et évolutions*, Agen, Les presses de l'ENAP, 2014.
- Melot Michel, « L'Inventaire général et l'évolution de la notion de patrimoine culturel », in Barrère Christian, Barthélémy Denis et Franck-Dominique Vivien (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 25-43.
- Meyniel Gwendoline, *Les médecins, l'institution pénitentiaire et les populations détenues en France au XIX^e siècle : interventions et interactions. L'exemple de l'Ille-et-Vilaine*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Pierre Karila-Cohen, en préparation à l'Université Rennes 2 depuis 2018.
- Nora Pierre (dir.), *Sciences et conscience du patrimoine. Actes des entretiens du patrimoine*, Paris, Fayard/Éd. du patrimoine, 1997.
- Perec Georges, *L'infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 1989
- Poulot Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII^e-XXI^e siècle. Du monument aux valeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.
- Poumarède Jacques (dir.), « Territoires et lieux de justice », *Histoire de la justice* 2011/1 (n° 21), Association Française pour l'Histoire de la Justice, Documentation française.
- Prade Catherine, « Le musée national des prisons à Fontainebleau, entretien avec Catherine Prade », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 24 juin 2012, consulté le 29 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1906>
- Prade Catherine, « L'impossible musée ? 1989-2005, le musée national des prisons », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, mis en ligne le 18 mai 2012, consulté le 29 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1774>
- Renneville Marc, *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Empêcheurs de penser en rond, 2000.
- Renneville Marc, « Le délit du corps en criminologie. Du « type criminel » au « type » criminel », in Nicolas Queloz et al. (dir.), *La criminologie. Évolutions scientifiques et pratiques : hier, aujourd'hui et demain*, Zurich, Ruegger et Verlag, 2004, p. 71-84.
- Renneville Marc, « C'est à la prison à reconnaître les siens », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, mis en ligne le 16 mai 2014, consulté le 21 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2717> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.2717>

- Renneville Marc, Victorien Sophie, Sanchez Jean-Lucien, «Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017)», *Déviance et Société*, 2018/4 (Vol. 42), p. 619-642. DOI : 10.3917/ds.424.0619. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2018-4-page-619.htm>
- Renneville Marc et Vottero Michaël (dir.), «Le patrimoine de la justice», *In Situ. Revue des patrimoines*, 2022, n°46. <https://journals.openedition.org/insitu/33244>
- Renneville Marc, «Pour une archéologie de la détention. Le château-prison de Gaillon (1812-1925)», *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 58 | 2019, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/6450> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.6450>
- Ricordeau Gwénola et Bugnon Fanny (dir.), «Système pénal et patrimonialisation : entre lieux de mémoire et tourisme carcéral», *Déviance et Société*, vol. 42, 2018/4.
- Riegl Aloïs, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Le Seuil, 1984, (1^{ère} édition 1903).
- Sanchez Jean-Lucien, «La spécificité carcérale du graffiti», in Laure Pressac (dir.), *Sur les murs. Histoire(s) de graffitis*, Paris, Éditions du patrimoine, 2018, p. 64-68.
- Schaal Katia, *La médaille de sculpteur, essor d'un genre à l'époque de la « médailloomanie » (1880-1920)*, thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Claire Barbillon et Inès Ville-la-Petit, Université de Poitiers, 2023.
- Simioni Melchior, *Sociologie économique des lieux d'enfermement en France (19^e-20^e siècles). Riquesse, surveillance et correction morale*, thèse de doctorat en sciences sociales et philosophie de la connaissance sous la direction de Philippe Steiner, Université Paris 4, 2020.
- Singaravélu Pierre et Venayre Sylvain (dir.), *Histoire du monde au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2017.
- Singaravélu Pierre et Venayre Sylvain (dir.), *Le magasin du monde. La mondialisation par les objets du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Fayard, 2020.
- Soppelsa Caroline, «Architecture pénitentiaire. Mémoire historique : l'ambivalence des représentations», *Sociétés & Représentations*, 2010, n°2, 30, p. 83-96.
- Soppelsa Caroline, *Le XIX^e siècle et la question pénitentiaire : un siècle d'expérimentations architecturales dans les prisons de Paris*, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean-Baptiste Minnaert, Université Tours François-Rabelais, 2016.
- Sotteau Soualle Stéphanie, «Ernest Appert (1831-1890), un précurseur d'Alphonse Bertillon en matière de photographie judiciaire ?», in Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique*, Paris, Karthala, 2011.

- Tardy Cécile (dir.), Dodebei Vera (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*. Nouvelle édition [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2015 (généré le 24 septembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/oep/411>>. ISBN : 9782821853515. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.oep.411>.
- Victorien Sophie, Sanchez Jean-Lucien, Gaume Pierre, « Patrimoine et architecture carcérale », *Histoire pénitentiaire*, n°11, 2016.
- Vimont Jean-Claude, « Cent milles briques, aspects du patrimoine pénal de Haute-Normandie », *Trames*, 1997, n° 2, p. 101-112.
- Walby Kevin et PICHÉ Justin, « The polysemy of punishment memorialization : Dark tourism and Ontario's penal history museums », *Punishment and Society*, 2011, 13, 4, p. 451-472.
- Welch Michael, *Escape to Prison : Penal Tourism and the Pull of Punishment*, Berkeley, University of California Press, 2015.
- Wilson Jacqueline Z., *Prison : Cultural Memory and Dark Tourism*, New York, Peter Lang, 2008.
- Wilson Jacqueline Z., Hodgkinson Sarah, Piché Justin et Walby Kevin (dir.), *The Palgrave Handbook of Prison Tourism*, London & New York, Palgrave Macmillan, 2017.
- Yvorel Élise, *Les enfants de l'ombre - La vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

TRAVAUX ET DOCUMENTS N°94

Directeur de publication
Sébastien Cauwel

Rédactrice en chef
Marion Wagner

—
Imprimeur
Centre d'impression numérique
35 rue de la gare 75019 Paris

—
Date de parution
avril 2025

Dépôt légal avril 2025
ISSN
1967 - 5313 (imprimé)
2557 - 5775 (en ligne)

